



Parlement francophone bruxellois (Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2012-2013

Séance plénière du vendredi 7 juin 2013

Compte rendu

Sommaire

	Pages
<i>Excusés</i>	4
<i>Ordre du jour</i>	4
<i>Communications</i>	
<i>Questions écrites</i>	4
<i>Anniversaires royaux</i>	4
<i>Notifications</i>	4
<i>Interpellations</i>	
• <i>Le Fonds européen d'intégration et le Fonds européen des réfugiés</i> <i>de Mme Gisèle Mandaila</i> <i>à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale</i>	4
<i>(Orateurs: Mme Gisèle Mandaila et M. Rudi Vervoort, ministre)</i>	
• <i>Le développement d'outils et de politiques en matière d'alphabétisation des adultes</i> <i>de M. Pierre Migisha</i> <i>et interpellation jointe</i> <i>L'alphabétisation des adultes</i> <i>de Mme Fatoumata Sidibé</i> <i>à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale</i>	5
<i>(Orateurs: M. Pierre Migisha, Mme Fatoumata Sidibé, M. Alain Maron et M. Rudi Vervoort, ministre)</i>	

- *La réclamation de la Fédération internationale des Ligues des Droits de l'homme contre l'Etat belge auprès du Comité européen des Droits sociaux pour violation des articles 13 à 16 ainsi que l'article 30 de la Charte sociale européenne révisée*
(*Interpellation reportée à la demande de l'auteur*)

de M. Ahmed El Ktibi

à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées 10
- *La création d'un centre de formation pour les métiers industriels*

de Mme Françoise Schepmans

à M. Rachid Madrane, ministre en charge de la Formation professionnelle..... 10

(Orateurs: Mme Françoise Schepmans et M. Rachid Madrane)
- *La privatisation de fait de certaines formations*

de M. Didier Gosuin

à M. Rachid Madrane, ministre en charge de la Formation professionnelle 12

(Orateurs: M. Didier Gosuin, Mme Nadia El Yousfi, Mme Françoise Dupuis,
M. Arnaud Pinxteren et M. Rachid Madrane, ministre)
- *Un plan culturel pour Bruxelles*

de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

à M. Rachid Madrane, ministre en charge de la Culture..... 15

(Orateurs: M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Fatoumata Sidibé, M. Hamza Fassi-Fihri,
M. Ahmed Mouhssin et M. Rachid Madrane, ministre)

Questions orales

- *Le cadastre des infrastructures sportives*

de M. Pierre Migisha

à M. Rachid Madrane, ministre en charge du Sport..... 18

(Orateurs: M. Pierre Migisha et M. Rachid Madrane, ministre)
- *La création d'un musée d'art contemporain en Région bruxelloise*

de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

à M. Rachid Madrane, ministre en charge de la Culture..... 19

(Orateurs: M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Rachid Madrane, ministre)
- *L'adaptation des maisons d'accueil à un nouveau public familial*

de Mme Mahinur Ozdemir

à M. Rachid Madrane, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille..... 20

(Orateurs: Mme Mahinur Ozdemir et M. Rachid Madrane, ministre)

Questions d'actualité

- *Les manifestations et les atteintes à la liberté de presse en Turquie*

de M. Jean-Claude Defossé

à M. Rachid Madrane, ministre en charge des Relations internationales..... 22

(Orateurs: M. Jean-Claude Defossé et M. Rachid Madrane, ministre)

• L'accord du Comor sur le transfert des compétences aux Régions et Communautés de Mme Fatoumata Sidibé à M. Christos Doulkeridis, ministre-président du gouvernement.....	23
(Orateurs: Mme Fatoumata Sidibé et M. Christos Doulkeridis, ministre-président)	
Clôture.....	23
Annexes.....	24

Présidence de M. Hamza Fassi-Fihri, président

La séance plénière est ouverte à 9h35.

*M. Michel Colson et Olivia P'tito
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 24 mai 2013
est déposé sur le Bureau)*

M. le président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

M. le président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- Mme Anne-Sylvie Mouzon, pour raisons de santé ;
- M. Ahmed El Ktibi et M. Alain Hutchinson, retenus par d'autres devoirs.

ORDRE DU JOUR

M. le président.- Au cours de sa réunion du 31 mai 2013, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce vendredi 7 juin.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

M. Ahmed El Ktibi a demandé le report à une prochaine séance plénière de son interpellation adressée à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant la réclamation de la Fédération internationale des Ligue des Droits de l'homme contre l'Etat belge auprès du Comité européen des droits sociaux pour violation des articles 13 à 16 ainsi que l'article 30 de la Charte sociale européenne révisée.

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

QUESTIONS ÉCRITES

M. le président.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- Mme Marion Lemesre à M. Christos Doulkeridis ;
- Mme Anne Charlotte d'Ursel et M. Serge de Patoul à Mme Céline Fremault ;
- Mme Fatoumata Sidibé à M. Rachid Madrane.

ANNIVERSAIRES ROYAUX

M. le président.- Au nom du Bureau et des membres du Parlement francophone bruxellois, j'ai adressé nos félicitations à Sa Majesté la Reine Fabiola, à Son Altesse Royale la Princesse Astrid et à Sa Majesté le Roi Albert II, à l'occasion de Leurs anniversaires.

NOTIFICATIONS

M. le président.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudiciales qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

INTERPELLATIONS

M. le président.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

**LE FONDS EUROPÉEN D'INTÉGRATION
ET LE FONDS EUROPÉEN DES RÉFUGIÉS**

DE MME GISÈLE MANDAILA

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE
DE LA COHÉSION SOCIALE**

M. le président.- La parole est à Mme Mandaila.

Mme Gisèle Mandaila (FDF).- En 2010, à la suite des différents accords de majorité stipulant que la Région, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française allaient s'inscrire dans le cadre d'une concertation basée sur le principe des conférences interministérielles, des groupes de travail ont été constitués au sein de la Conférence interministérielle social-santé.

Certains se sont réunis, d'autres pas encore. C'est le cas du groupe de travail chargé de la cohésion sociale qui ne s'est pas encore réuni parce que ce point n'a pas été inscrit à l'ordre du jour de ses travaux.

Toutefois, on apprend que les ministres et/ou les cabinets chargés des politiques sociales et de la santé en lien avec la cohésion sociale se sont réunis pour travailler entre eux sur les dossiers du Fonds européen d'intégration (FEI) et du Fonds européen des réfugiés (FER).

Le FEI participe en effet au financement de projets qui, de manière générale, contribuent aux efforts consentis à l'échelle nationale pour apporter une réponse à l'aspect multidimensionnel de l'intégration des ressortissants des pays tiers. Il s'agit aussi de créer une nouvelle forme de solidarité afin de soutenir les efforts des États membres dans leur volonté de permettre aux ressortissants des pays tiers d'origines culturelle, religieuse, linguistique et ethnique différentes de s'installer dans les sociétés européennes et de prendre une part active aux différents aspects de la vie dans ces sociétés.

Le FEI et le FER visent la réalisation d'objectifs spécifiques tels une cellule d'élaboration et de mise en œuvre du processus d'intégration, dans les États membres, des ressortissants des pays tiers arrivés depuis peu.

Le projet de décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale répond parfaitement à cet objectif spécifique puisqu'il s'adresse prioritairement aux ressortissants de pays tiers récemment arrivés et qu'il comporte des objectifs et des programmes destinés à les familiariser avec la société d'accueil. Il s'agit en outre de les

aider à acquérir des connaissances élémentaires relatives à la langue, à l'histoire, aux institutions, aux caractéristiques socio-culturelles et aux normes et valeurs fondamentales du pays d'accueil.

Quels points sont-ils traités dans le cadre de ces dossiers ? Le parcours d'accueil pour primo-arrivants a-t-il été abordé lors de la réunion que je viens d'évoquer ?

En juillet 2012, le FEI a lancé un appel à projets dans le cadre de son volet belge francophone. La Commission communautaire française a-t-elle répondu à cet appel à projets ? Si oui, quels projets sont-ils présentés dans ce cadre ?

La partie de mon interpellation relative aux réfugiés a été retirée, car elle ne concerne pas directement la Commission communautaire française.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le président.- La parole est à M. Vervoort.

M. Rudi Vervoort, ministre.- Comme vous le savez, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et les Collèges de la Commission communautaire commune (Cocom), de la Vlaamse Gemeenschapscommissie (Vlaamse Gemeenschapscommissie) et de la Commission communautaire française (Commission communautaire française) ont pris, par leurs décisions respectives du 29 avril 2010, du 6 mai 2010, du 27 mai 2010 et du 1er avril 2010, l'initiative de créer une Conférence interministérielle (CIM) social-santé bruxelloise. Cette CIM est composée de l'ensemble des ministres et secrétaires d'Etat de chacune des entités. Elle est présidée conjointement par le ministre-président de la Région bruxelloise qui est également président du Collège réuni de la Cocom, par le président du Collège de la Vlaamse Gemeenschapscommissie et par le président du gouvernement de la Commission communautaire française.

Pour ce qui est du groupe de travail chargé de la cohésion sociale, mon prédécesseur, Charles Picqué, a déjà eu l'occasion de préciser que, bien que ce groupe de travail ne se soit pas réuni faute de point à inscrire à l'ordre du jour, cela n'a pas empêché les ministres concernés ou leurs cabinets de se réunir pour travailler sur des dossiers sur lesquels ils pouvaient se concerter.

Ce fut notamment le cas en matière de cohésion sociale proprement dite, dans le cadre de la préparation du décret relatif à l'accueil des primo-arrivants ainsi que des dossiers du Fonds européen d'intégration (FEI) et du Fonds européen des réfugiés (FER).

J'ai l'intention de réunir le groupe de travail chargé de la cohésion sociale dans les prochaines semaines afin de concrétiser les collaborations entre les divers dispositifs dans le cadre du parcours d'accueil des primo-arrivants.

Il est par ailleurs exact que les cabinets des ministres en charge de politiques sociales et de la santé, en lien avec la cohésion sociale, se sont réunis dans le cadre des comités d'accompagnement de ces deux fonds. Ils y ont été rejoints, selon le cas, par d'autres cabinets ministériels fédéraux ou fédérés. Ces comités sont chargés de la sélection des projets introduits lors des différents appels à projets lancés par ces fonds.

Plus récemment, ces cabinets ont été invités par le cabinet de la ministre fédérale de l'Intégration sociale à se pencher sur l'évolution du Fonds asile et migration (FAM).

Pour en revenir à l'appel à projets 2012 du FEI, le comité d'accompagnement a retenu les projets bruxellois suivants.

En 2012, des projets ont été introduits pour un total de 495.000 euros : un par le Service de traduction et d'interprétariat en milieu social bruxellois (SeTIS Bxl), deux par l'asbl Lutte contre l'exclusion sociale à Molenbeek (LES) et un par le Centre d'action interculturelle.

L'année 2013 enregistre une forte progression, puisque des projets ont été rentrés pour plus de 600.000 euros : un par l'asbl SeTIS Bxl, deux par l'asbl LES, un par l'Agence Alter, un par l'Association pour le droit des étrangers et un par le Centre d'action interculturelle. Le détail des montants est à votre disposition.

La Commission communautaire française ne répond pas directement aux projets. Les associations introduisent leur dossier auprès du FEI.

Le FER attribue des subsides directement aux associations sélectionnées sur la base des projets entrant dans son champ d'action. En Région bruxelloise, en 2012, six associations reconnues par la Commission communautaire française ont obtenu de tels subsides, pour un montant de 1.411.721 euros : Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers (CIRÉ), Convivium, le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS), le Service d'aide aux Molenbeekois primo-arrivants (Sampa), SeTIS Bxl, et Ulysse.

M. le président.- La parole est à Mme Mandaila.

Mme Gisèle Mandaila (FDF).- Quand le groupe de travail sur le parcours d'intégration se réunira-t-il ?

M. Rudi Vervoort.- La date de cette réunion n'a pas encore été fixée mais il entre bien dans mes intentions de convoquer prochainement une réunion du groupe de travail Cohésion sociale de la CIM Social Santé. Cette réunion se tiendra dans les semaines prochaines.

M. le président.- L'incident est clos.

LE DÉVELOPPEMENT D'OUTILS ET DE POLITIQUES EN MATIÈRE D'ALPHABÉTISATION DES ADULTES

DE M. PIERRE MIGISHA

ET INTERPELLATION JOINTE

L'ALPHABÉTISATION DES ADULTES

DE MME FATOUMATA SIDIBÉ

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE
DE LA COHÉSION SOCIALE

M. le président.- La parole est à M. Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH).- En septembre 2010, la publication de l'état des lieux sur l'alphabétisation avait été suivie d'un séminaire organisé par le comité de pilotage sur l'alphabétisation. Une des perspectives lancées lors de ce séminaire était d'organiser, comme en France, une enquête dite "Information, Vie Quotidienne" (IVQ) pour, entre autres, connaître les indicateurs globaux sur les niveaux de maîtrise des compétences de base. Le comité de pilotage avait recommandé, et à juste titre, le modèle français, rodé depuis une dizaine d'années.

De fait, l'Institut national français de la statistique et des études économiques (INSEE) mène chaque année une grande enquête sur 10.000 personnes. L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme a passé un accord avec l'INSEE et l'Institut national d'études démographiques (INED) pour connaître le

nombre plus ou moins précis de personnes concernées par l'analphabétisme.

Peu après ce séminaire, mon collègue Joël Riguelle avait attiré l'attention de votre prédécesseur sur la nécessité de se faire une idée claire de l'état de l'analphabétisme à Bruxelles. Selon ses propres termes, la différence entre les Français et nous en matière de statistiques sur l'analphabétisme réside dans le fait que les Français estiment que, pour faire parler les chiffres, il faut d'abord en disposer, alors que la Fédération Wallonie-Bruxelles se contente des mêmes chiffres depuis des années : 10% d'analphabètes. Ce pourcentage très ancien se fonde sur des statistiques de l'armée élaborées sur la base de tests subis par les miliciens.

Où en est le projet d'enquête IVQ, annoncé depuis près de trois ans ?

Par ailleurs, votre prédécesseur avait promis pour 2013 la mise en place d'une base de données commune aux différents opérateurs, afin d'avoir des informations plus complètes sur le profil des apprenants et leurs besoins. Cette base de données est-elle opérationnelle ? Permet-elle de dégager des statistiques sur les trajectoires des apprenants ?

Dernièrement dans cette assemblée s'est tenu un "Jeudi de l'hémicycle" consacré à l'analphabétisme. On retiendra de cette journée, bien relayée par la presse par ailleurs, que pour l'association Lire et écrire, l'analphabétisme est un problème plutôt politique qu'individuel.

En effet, le projet de décret modifiant le décret du 13 mai 2004 de la Commission communautaire française relatif à la cohésion sociale a été examiné en commission en décembre 2008, puis voté en janvier 2009. Le changement le plus important du projet de décret portait sur la création d'un nouveau dispositif d'alphabétisation : le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français.

De nos jours, dans une ville comme Bruxelles, ne pas maîtriser les compétences de base nécessaires en lecture, écriture et calcul pour être autonome dans des situations simples de la vie quotidienne, après avoir été pourtant scolarisé, est un vrai problème. C'est presque inconcevable. Ne pas pouvoir effectuer des opérations simples du quotidien - lire le journal de classe de son enfant, déchiffrer une notice du médecin, une consigne écrite de travail, lire un plan, faire un calcul élémentaire... - met un analphabète en grande difficulté.

En outre, un arrêté du gouvernement a désigné en décembre 2009 Lire et écrire comme Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes, pour cinq années renouvelables. À ce stade, a-t-on déjà procédé à l'évaluation de ses missions ?

Pour terminer, l'accord de coopération relatif au développement de politiques en matière d'alphabétisation des adultes, conclu entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française, prévoit une conférence interministérielle intrafrancophone annuelle sur l'alphabétisation des adultes. Il envisage aussi d'évaluer, via un comité de pilotage institué, le développement du nombre des bénéficiaires des actions d'alphabétisation dans le cadre d'une politique intégrée, et de proposer à la conférence interministérielle de nouveaux dispositifs et actions, ou des améliorations de ceux-ci.

Quel est l'agenda de la conférence interministérielle ? Avez-vous demandé que le prochain état des lieux contienne les données relatives au taux d'analphabètes, pour que le comité de pilotage puisse évaluer les progrès accomplis ?

(Applaudissements)

M. le président.- La parole est à Mme Sidibé pour son interpellation jointe.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- L'analphabétisme a effectivement été abordé lors d'un récent "Jeudi de l'hémicycle". J'ai déjà interpellé votre prédécesseur sur l'état des lieux de l'alphabétisation en Région bruxelloise. C'est une réalité dans notre pays et, au vu de la sociologie bruxelloise, nous savons qu'il s'agit d'un défi majeur.

Il est communément admis que l'on compte sur notre territoire une dizaine de pour cent de personnes analphabètes, c'est-à-dire de personnes adultes ne maîtrisant pas l'écriture ou la lecture dans aucune langue ou, plus largement, ne maîtrisant pas les compétences correspondant à la réussite du certificat d'étude de base.

Or, l'alphabétisation est un fondement sur lequel s'édifie l'apprentissage global, inclusif et intégré tout au long de la vie et dans tous ses aspects.

En l'absence d'enquêtes régulières sur le taux d'alphabétisation ou sur le niveau de maîtrise des compétences de base, il est difficile d'évaluer si l'analphabétisme régresse ou non dans notre Région. Mais on sait en tout cas que les places, les moyens financiers et les formateurs manquent en ce domaine. Il faut avoir une vision globale du phénomène.

Quelles sont les données statistiques les plus récentes sur le nombre de personnes analphabètes sur le territoire de la Région bruxelloise ? Qu'en est-il de la base de données relative à l'alphabétisation, qui devait être alimentée par un formulaire informatisé collectant les informations auprès des opérateurs d'alphabétisation et des administrations partenaires ? Qu'en est-il de la transposition, annoncée par votre prédécesseur, de l'enquête IVQ, qui avait été menée en France ?

L'offre d'alphabétisation en Région bruxelloise est très diversifiée et dépend de nombreuses sources de subсидes. On retrouve des établissements d'enseignement de promotion sociale, des opérateurs d'insertion socioprofessionnelle, des associations d'éducation permanente, des associations relevant de la cohésion sociale, des organismes culturels dépendant ou non de pouvoirs locaux et des structures dépendant des pouvoirs locaux, comme les CPAS ou d'autres services communaux.

Au total, cela représente près de 200 lieux de formation, dont 89 associations actives dans l'alphabétisation et/ou dans l'accueil des primo-arrivants, qui ont un volume horaire limité.

Depuis 2010, l'asbl Lire et écrire Bruxelles est reconnue comme centre régional pour le développement de l'alphabétisation. À cet égard, un comité d'accompagnement chargé d'assurer un suivi et un dialogue permanent avec le centre sur la base des missions qui lui ont été assignées a été instauré au niveau de la Commission communautaire française.

Où en est le suivi du Centre régional pour le développement de l'alphabétisation ? Des enseignements ont-ils déjà été tirés de ce suivi par le comité d'accompagnement ? Si oui, lesquels ? Quelles sont les synergies mises en place avec les autres entités francophones qui organisent également des modules d'apprentissage ?

La formation des formateurs et le suivi de ceux-ci sont également des éléments essentiels. À l'heure actuelle, il n'existe pas d'exigence particulière pour les formateurs actifs

dans des associations qui ne font pas partie du réseau de Lire et écrire. Ceux-ci sont toutefois invités à suivre des cours de formateurs organisées par Lire et écrire.

Par ailleurs, il existe un baccalauréat de formateur en alphabétisation sur le site du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires (Ceria). Il est accessible aux personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Combien de personnes ont-elles suivi la formation sur le site du CERIA en 2012 ? Combien de formateurs ont-ils suivi la formation organisée par l'asbl Lire et écrire ? Combien de formateurs ne disposent, à l'heure actuelle, d'aucune formation spécifique ? Je rappelle que le gouvernement a mis l'accent sur la volonté de renforcer à la fois la formation et la qualité pédagogique.

Étant donné qu'il y a en moyenne un délai d'attente de sept à huit mois pour bénéficier du service De l'alpha à l'emploi de Lire et écrire Bruxelles, quelles sont les mesures envisagées pour renforcer l'offre de formation ? On sait combien ce type de service favorisant la passerelle entre l'emploi et la formation est important.

La création d'autres services menant de l'alphabétisation à l'emploi est-elle à l'ordre du jour ? On sait qu'en matière de formation professionnelle, il n'existe actuellement que neuf opérateurs. C'est insuffisant et une trop grande distance géographique empêche le public cible de se déplacer facilement.

Une réflexion est-elle en cours concernant les formations en insertion socioprofessionnelle qui exploitent d'autres compétences que celles strictement linguistiques ? En effet, certains stagiaires ont déjà acquis des compétences et/ou une expérience, soit dans leur pays d'origine, soit en Belgique. Ces personnes pourraient intégrer des formations par le travail ou qualifiantes, tout en ayant la possibilité d'améliorer leurs compétences linguistiques.

Il est très frustrant humainement et peu productif en termes d'insertion professionnelle de devoir passer par toutes les étapes des niveaux d'alphabétisation avant de pouvoir prétendre enfin à une formation qui ouvre les portes du monde de l'emploi. Les dysfonctionnements sont importants à ce niveau.

Ce n'est pas parce ce qu'on ne sait ni lire, ni écrire, ou qu'on ne maîtrise pas le français, qu'on ne dispose pas de compétences. Où en est la validation des compétences provenant de l'expérience du travail sans passer par l'écrit ?

Une analyse du parcours des personnes suivant des formations d'alphabétisation existe-t-elle ? Que deviennent ces personnes à court, moyen et long termes ? Réintègrent-elles des formations ? Si oui, lesquelles ?

L'activation contrainte des demandeurs d'emploi a des effets très pervers sur le parcours de ces personnes et sur le monde associatif, qui tente de trouver des solutions, tiraillé entre la demande individuelle, souvent couplée à un sentiment de culpabilité, et les exigences en termes d'horaire. Le secteur associatif est souvent incapable de répondre à toutes les demandes, faute de moyens, de personnel et de structures.

Je souhaiterais enfin évoquer un point particulièrement intéressant relevé dans le document publié par Lire et écrire et intitulé "La persistance de l'analphabétisme en Région de Bruxelles-Capitale". Il y est en effet mis en évidence que les personnes non issues de l'immigration, francophones et issues de l'enseignement obligatoire, représentent en moyenne 1,5% des apprenants bruxellois.

Ce n'est pas suffisant, quand on sait qu'en Région wallonne, ils représentent 23% du public. Cela veut dire qu'il y a un public qui n'est nullement touché par ces formations.

Des expériences ont été mises en place pour remédier à ce problème, mais jusqu'à présent, les résultats ne sont pas concluants. Chaque année, des milliers de jeunes quittent l'enseignement sans qualification, ni diplôme. Ils ne possèdent même pas les compétences de base leur permettant de prétendre à un emploi. Pour eux, le circuit de formation en français est très important.

Des initiatives sont-elles prises pour améliorer l'offre de formation, notamment dans un but de cohésion sociale ? En particulier, quelles initiatives visent-elles à attirer un plus grand nombre de personnes issues de l'immigration non francophone ? Des pistes sont-elles étudiées pour ce faire ? Si oui, lesquelles ?

On sait que la Commission communautaire française manque de moyens, alors que s'accroît le nombre de missions qui lui sont assignées. Il n'y a pas de miracles, mais il y a une volonté politique importante. C'est un défi majeur. Nous espérons que les réponses seront positives et dépasseront l'effet d'annonce.

(Applaudissements)

M. le président.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- J'aimerais vous poser quelques questions complémentaires sur cette problématique. Quel est votre avis concernant la distinction à établir entre les politiques d'alphabétisation et les politiques de français langue étrangère ?

En effet, ces deux métiers sont partiellement différents. Les bénéficiaires du dispositif d'alphabétisation à Bruxelles sont essentiellement d'origine étrangère et ne parlent pas le français. Cela dit, un certain nombre d'entre eux sont, au moins partiellement, alphabétisés dans leur langue d'origine. Par ailleurs, alphabétiser des gens dont le français n'est pas la langue d'origine est évidemment plus compliqué que de le faire pour des personnes qui parlent français, comme c'était le cas d'un ancien public belge qui avait besoin d'être alphabétisé en raison d'un décrochage scolaire, mais qui connaissait la langue.

Nous devons depuis longtemps faire face à une évolution importante des métiers. On relève pourtant une relative confusion entre l'alphabétisation et le français langue étrangère alors que les acteurs, les méthodes pédagogiques à mettre en œuvre ou les publics de ces deux disciplines sont souvent différents.

Dans vos évaluations du secteur et dans votre subventionnement, effectuez-vous cette distinction ? Le cas échéant, comment est-elle opérée ?

J'aimerais vous poser une autre question concernant l'articulation avec le futur dispositif d'accueil des primo-arrivants, dont l'alphabétisation et le français langue étrangère constituent des éléments importants.

Sachant qu'aura lieu une mobilisation des secteurs dans le cadre de l'accueil des primo-arrivants, on ne voit pas encore clairement comment ces secteurs seront mobilisés.

Par ailleurs, il est évident qu'une bonne partie du public qui bénéficie pour le moment des cours d'alphabétisation et de français langue étrangère n'entre pas dans la définition de l'accueil des primo-arrivants.

Nous devrons ainsi faire face à une forte mobilisation des secteurs visant à faire fonctionner le dispositif d'accueil des primo-arrivants, tout en continuant à offrir les prestations et services liés aux cours de français langue étrangère pour un public établi en Belgique depuis plus longtemps, mais qui n'entre pas dans la définition du primo-arrivé, ou du moins pas prioritairement.

En effet, au sein de ce très large public de primo-arrivants établis depuis trois mois à trois ans en Belgique, il conviendra de constituer un ordre de priorités.

Comment imaginez-vous articuler le développement du dispositif d'accueil des primo-arrivants et la poursuite du développement des dispositifs à l'attention des publics n'entrant pas dans la définition des primo-arrivants ? Car il ne s'agit pas de démanteler la politique générale d'alphanétisation et de français langue étrangère au profit exclusif de la politique d'accueil des primo-arrivants.

Dans l'évolution des dispositifs en cours, existe-t-il une réflexion, une discussion ou une coordination avec vos homologues sur la problématique des travailleurs sociaux ? La mission de ces derniers s'inscrit en effet initialement dans une logique d'éducation permanente, d'aide et de soutien aux personnes, mais ils sont de plus en plus obligés de procéder à des contrôles, soit parce que les CPAS leur demandent des retours, soit parce que l'on rentre progressivement dans des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle (ISP) où, là aussi, il faut rendre des comptes. C'est une situation compliquée.

Il est relativement légitime qu'un CPAS veuille s'assurer, par exemple, que la personne qu'il soutient suive bien les cours, mais le travailleur social n'est pas formé pour ce contrôle, et ce n'est d'ailleurs pas sa mission. Un travailleur social dans un CPAS se doute bien qu'il devra à la fois aider et contrôler. Ce n'est pas le cas dans le secteur de la formation permanente. Comment faire pour sortir de ce nœud et bien opérer la distinction entre les rôles ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes Ecolo et cdH)

M. le président.- La parole est à M. Vervoort.

M. Rudi Vervoort, ministre.- M. Maron a raison de rappeler qu'il ne faudrait pas qu'en créant le dispositif d'accueil des primo-arrivants on mette à mal les autres politiques de cohésion sociale telles qu'elles sont développées depuis de nombreuses années.

L'intention n'est évidemment pas d'opérer des transferts budgétaires de l'un vers l'autre, malgré le contexte budgétaire difficile de la Commission communautaire française. Il faudra déterminer qui fait quoi, sans confusion de genre ni de rôle. Mais c'est encore un peu prématûré.

Au niveau de la confusion entre les analphabètes historiques et les autres, notre génération mettait souvent en avant l'utilité du service militaire comme révélateur d'une situation sociale en matière d'alphanétisation notamment, permettant de remettre à niveau ces jeunes qui, à l'époque, étaient lourdement déscolarisés.

Il faut distinguer l'alphanétisation, un facteur d'émancipation s'inscrivant dans l'éducation permanente, du processus d'accueil et d'intégration dans la société. La finalité peut paraître la même, mais, en définitive, ce sont deux objectifs différents qui sont poursuivis. Ce que vous relevez va nous permettre de mieux mener notre réflexion avec les secteurs.

Il est vrai qu'en 2011-2012, un projet d'enquête IVQ avait effectivement été prévu en Belgique francophone, parallèlement à une collecte de données du même type en France par l'Institut national des statistiques. Compte tenu de

la situation budgétaire, ce projet a été abandonné en 2012, en raison de son coût trop élevé. Ce coût s'expliquait par la taille de l'échantillon et par le recours à un prestataire de services spécialisé dans les enquêtes.

S'il y a un secteur dans lequel nous devons investir pour développer des outils complémentaires, c'est bien dans la collecte de données, soit le développement de nos outils statistiques propres au travers, notamment, de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA).

On ne peut prendre des décisions, mettre en place des politiques, ni même les évaluer, sans se baser sur des données fiables. Or, Bruxelles manque cruellement d'outils de récolte des données nécessaires pour déterminer l'ensemble de nos politiques.

À la demande du cabinet du ministre-président de la Région wallonne, qui souhaitait qu'une alternative soit mise à l'étude sur la base des disponibilités budgétaires, le projet d'enquête "Information et vie quotidienne" (IVQ) est réactivé.

L'intérêt de cette enquête est quantitatif et qualitatif. Elle doit nous permettre de disposer de données statistiques sur les niveaux de compétence des adultes, mais aussi d'approfondir la compréhension des mécanismes qui ont conduit une personne à avoir un bas niveau de compétence.

L'option choisie pour diminuer les coûts tout en obtenant une étude crédible sur le plan scientifique consiste, d'une part, à diminuer l'échantillon ciblé en se basant sur les résultats de l'enquête française et, d'autre part, à demander à certains opérateurs clés de participer à la collecte des informations.

L'objectif est de mener cette enquête en Wallonie et à Bruxelles, si possible de manière pluriannuelle.

En 2011-2012, un travail d'adaptation du questionnement à la réalité belge francophone a déjà été réalisé à l'initiative de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), en étroite collaboration avec Lire et écrire.

Abordons à présent la situation en matière d'alphanétisation à Bruxelles.

En février 2005, un accord de coopération sur l'alphanétisation des adultes a été conclu entre la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française. L'un de ses objectifs consiste à mieux coordonner les politiques en la matière. Il a donné lieu à la création d'un comité de pilotage permanent, composé notamment de représentants des administrations des cabinets ministériels compétents et de Lire et écrire.

Cinq états des lieux de l'alphanétisation ont déjà été publiés dans le cadre des travaux dudit comité, et ils ont été largement diffusés. Un sixième état des lieux est en préparation.

L'enquête annuelle réalisée par Lire et écrire a pris fin en 2010. En 2013, le comité de pilotage a pris le relais pour cette collecte de données sur l'alphanétisation. À titre transitoire, et avant la mise en production du formulaire électronique, dont la diffusion est prévue en septembre 2013, un document spécifique a été réalisé pour un encodage globalisé des données de 2012.

Il s'agit de disposer d'une représentation précise, exhaustive et fiable du paysage de l'alphanétisation en Belgique francophone, mais aussi de dresser des constats, sur la base des réponses, qui pourront étayer des propositions et des suggestions visant à davantage d'efficacité dans la lutte contre l'illettrisme.

Pour 2014, le formulaire définitif permettra de collecter un nombre beaucoup plus élevé de données sur les politiques menées dans le cadre de l'alphabétisation, et de les évaluer. Toutefois, il ne permettra pas de suivre les trajectoires personnelles des apprenants, car les données sont anonymisées.

Pour sa part, Lire et écrire transmet chaque année aux services du gouvernement son rapport d'activité, qui analyse la réalisation des six missions pour lesquelles l'asbl est mandatée comme Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français pour adultes sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ce document fait l'objet d'un comité d'accompagnement annuel, non obligatoire de manière décrétale, mais organisé sur une base volontaire par mon cabinet et les services du gouvernement, pour apprécier le travail mené, émettre des propositions, rencontrer les difficultés et réfléchir à des perspectives.

Voici quelques éléments d'évaluation extraits de ce rapport d'activité 2012. Il donnera lieu, au second semestre 2013, à une rencontre interne à la Commission communautaire française. Quelque six missions doivent être remplies par le centre régional.

En premier lieu, il s'agit d'accueillir et orienter les adultes francophones et non francophones vers les dispositifs d'alphabétisation et d'apprentissage du français les plus adéquats. En 2012, 2.365 personnes ont été accueillies dans les six antennes locales de Lire et écrire Bruxelles et 1.397 personnes ont passé un test de positionnement dans les mêmes antennes.

Ces tests de positionnement linguistique à l'inscription permettent une orientation la plus adaptée vers les antennes locales de Lire et écrire, ou vers une autre structure et évaluation du projet personnel.

Deuxièmement, coordonner sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale les dispositifs d'alphabétisation pour adultes francophones et d'alphabétisation et d'apprentissage du français pour les adultes non francophones, ainsi qu'apporter, à la demande de ses partenaires, son expertise méthodologique et pédagogique en cette matière.

Grâce à son travail au sein des différentes locales notamment, l'asbl Lire et écrire vise à garantir au mieux la cohérence et la coordination de l'offre : concertation avec les opérateurs, renforcement de l'offre au niveau qualitatif et quantitatif, amélioration de la complémentarité des groupes, traitement et analyse des questionnaires d'enquête rédigés par les opérateurs.

L'asbl alimente son site, publie le Journal de l'alpha, organise de nombreuses rencontres et occasionnellement des colloques. Elle a donc réellement le souci d'alimenter la réflexion par rapport à cette problématique et de proposer divers outils aux professionnels de l'alphabétisation.

Par ailleurs, et afin d'assurer des synergies avec d'autres secteurs, la régionale de Lire et écrire Bruxelles participe entre autres au comité de pilotage de la Conférence interministérielle sur l'alphabétisation ; à la Commission consultative formation emploi enseignement (CCFEE) ; au Conseil consultatif cohésion sociale ; aux assemblées générales de la Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle (FEBISP).

En troisième lieu, dispenser des cours d'alphabétisation aux personnes adultes qui ne disposent pas d'une maîtrise suffisante de l'écrit en français, et ce, quelle que soit leur origine. En 2012, l'offre d'alphabétisation assurée par Lire et

écrire Bruxelles a concerné un total de 2.350 apprenants, dont 1347 femmes et 1.002 hommes.

Les six antennes locales prennent en charge 46% de ce public, les 54% restants étant assumés par les opérateurs conventionnés bénéficiant d'un détachement de formateur de Lire et écrire. Quelque 117 groupes ont ainsi été organisés, pour un total de 897 heures de cours par semaine.

Quatrièmement, dispenser des cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français aux personnes adultes peu ou non scolarisées, dont la langue maternelle n'est pas le français et qui ne disposent pas d'une maîtrise suffisante de l'oral et de l'écrit en français.

Environ 11% de l'offre de Lire et écrire en 2012 concerne le français langue étrangère de base, soit 101 heures sur 897. Quelque 475 heures sont destinées à l'oral et 289 heures aux groupes de lecture et écriture.

Ensuite, former les personnes chargées de dispenser les cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français visés aux points 3° et 4°, ainsi que les autres professionnels nécessaires à l'organisation de ces formations. En 2012, 429 personnes ont participé aux formations pédagogiques organisées par Lire et écrire.

Enfin, détacher, auprès de ses partenaires associatifs ou publics, des formateurs qualifiés pour dispenser des cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français aux personnes peu ou pas scolarisées. En 2012, 45 opérateurs différents ont travaillé en partenariat avec Lire et écrire et ont bénéficié de personnel mis à disposition. Parmi ces 45 conventions, 26 ont été signées avec des opérateurs soutenus en politique de cohésion sociale.

À l'avenir, l'état des lieux du comité de pilotage ne comprendra pas les données relatives au taux d'analphabétisme, car les informations souhaitées sont anonymisées et empêchent donc de définir une quelconque trajectoire des apprenants. Néanmoins, des questions seront posées concernant les raisons du refus d'inscription ou d'un éventuel abandon.

Le formulaire dit intelligent est évolutif. Le secteur devra se l'approprier dès la rentrée 2013. Il permettra notamment de disposer d'informations supplémentaires relatives aux différentes formations de formateurs, qu'elles soient ou non organisées par les dispositifs Commission communautaire française.

Pour les chiffres relatifs aux formations organisées par le secteur de l'insertion professionnelle, je vous invite à questionner mon collègue en charge de cette matière. Sachez cependant que des réunions ont lieu entre les cabinets chargés de l'insertion socioprofessionnelle et de la cohésion sociale pour favoriser ces passerelles et mettre en place de réelles complémentarités.

Enfin, concernant l'offre de formation, que ce soit dans le cadre des formations qualifiantes, du service Alpha emploi, de Lire et écrire ou en cohésion sociale, notre objectif est de maintenir l'offre actuelle tout en ne perdant pas de vue la nécessité d'accroître celle-ci à l'avenir.

La question de M. Maron se réfère à un débat vieux de 30 ans. Il n'a jamais été vraiment traité sous l'angle des rôles que chacun a à jouer, d'où la difficulté en matière de prévention. Les éducateurs, par exemple, étaient toujours dans une situation difficile par rapport aux services de police : jusqu'où aller, où s'arrêter dans la transmission d'informations ?

Les rôles, dès le départ, doivent être clairs et précis. Une évaluation doit pouvoir être faite, mais là encore, il faut un équilibre entre évaluation et contrôle. Ces perceptions,

d'ailleurs, évoluent avec le temps. C'est aussi aux professionnels de déterminer leur code d'éthique et de le valider, afin que chacun se sente à l'aise dans le métier qu'il exerce.

(Applaudissements)

M. le président.- La parole est à M. Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH).- Je vous remercie pour vos réponses, M. le ministre, ainsi que pour votre état des lieux et votre rappel des diverses missions. Je me bornerai à ajouter deux éléments.

L'une de mes questions portant sur les statistiques, je suis ravi d'apprendre que le projet IVQ va renaître de ses cendres grâce à la collaboration de nos amis wallons.

Par ailleurs, vous avez dit à plusieurs reprises que l'on ne pouvait pas connaître la trajectoire des apprenants, vu le caractère anonyme des données, notamment celles qui sont introduites dans le formulaire électronique. Bien entendu, je comprends la nécessité de respecter un certain anonymat et la vie privée, mais ne serait-il pas néanmoins envisageable de compter sur un échantillon d'apprenants ayant donné leur accord ?

Dans le cadre des différentes statistiques et des données chiffrées à enregistrer, il me paraît intéressant de tenir compte de cet échantillon dont la taille devrait être aussi grande que possible.

Merci, M. le ministre, de bien vouloir entendre cette suggestion.

M. le président.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- Vous nous avez noyé dans les chiffres : nous avons des chiffres de fréquentation, etc.

Si j'ai bien compris, l'enquête est réactivée par la Wallonie et Bruxelles dans un programme pluriannuel. Quand va-t-elle démarrer ? Il serait intéressant que nous soyons tenus informés.

Je conclus de votre réponse que la création de services additionnels menant de l'alphanumerisation vers l'emploi n'est pas à l'ordre du jour. Nous ne manquerons pas d'interpeller le ministre compétent en la matière, car nous savons qu'une pénurie existe, mais le renforcement de ce secteur ne fait manifestement pas partie des priorités. Il en est de même au niveau de l'offre de formations plus intensives en cohésion sociale.

On dira bien sûr que la Commission communautaire française n'a pas d'argent. Nous espérons que la réforme actuelle apportera un peu d'espérance, même si les miracles se produisent rarement. L'alphanumerisation et l'apprentissage du français ont progressivement pris de l'importance dans la cohésion sociale. Le gouvernement a bien montré sa bonne volonté, mais le secteur est de plus en plus saturé et ses missions se sont développées, alors que les moyens n'ont pas suivi.

Vous avez cité des chiffres sur le nombre de femmes suivant des formations. Elles sont plus nombreuses que les hommes. Nous nous en réjouissons, mais une analyse plus détaillée doit être faite, dans la mesure où le secteur associatif est plus fréquenté par les femmes. Il est important également de réfléchir à la question des places d'accueil de la petite enfance, qui reste un frein majeur.

L'évaluation est une phase fondamentale. Cela fait des années que des politiques sont mises en place, mais nous ne disposons pas d'une évaluation nous permettant de déterminer

si les objectifs ont été atteints. Sans cette évaluation objective et globale des politiques menées, nous ne pouvons établir un réel plan des politiques de pilotage et de cohésion sociale, et veiller à ce que les subventions rencontrent les besoins réels.

Nous interpellons les ministres compétents pour le volet de la formation.

M. le président.- La parole est à M. Vervoort.

M. Rudi Vervoort, ministre.- Je vais voir si c'est possible et si cela nécessite une adaptation voire un accord de la Commission de la protection de la vie privée. Cela me semble indispensable en la matière.

Vous avez également évoqué les problèmes rencontrés dans les crèches. Normalement, d'ici la fin de cette session parlementaire, le Parlement francophone bruxellois approuvera le projet de décret relatif à l'accueil de la petite enfance. Il portera sur la prise en charge de la création de places faisant suite à l'annulation du dispositif mis en œuvre au niveau régional. De ce point de vue, le dossier continue à évoluer puisqu'est intervenu un accord permettant de transférer des moyens budgétaires vers la Commission communautaire française et vers la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Pour le reste, je partage votre constat : moi non plus, je ne crois pas aux miracles. Chacun sait que la Commission communautaire française est dans une situation difficile depuis de nombreuses années. C'est la raison pour laquelle il faut être attentif à la manière dont la sixième réforme de l'État sera exécutée, particulièrement en ce qui concerne les mécanismes de transfert de compétences. Pour Bruxelles, il est particulièrement important de bien définir les entités réceptacles afin d'éviter de se trouver dans des situations telles que nous les connaissons aujourd'hui. Il importe également de s'assurer de ce que les transferts financiers soient réalisés, même si nous savons que le contexte financier européen, fédéral et régional n'est pas facile, afin d'être toujours en capacité d'exercer l'ensemble des missions qui nous sont dévolues.

M. le président.- Les incidents sont clos.

**LA RÉCLAMATION DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME CONTRE L'ÉTAT BELGE AUPRÈS DU COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX POUR VIOLATION DES ARTICLES 13 À 16
AINSII QUE L'ARTICLE 30 DE LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE RÉVISÉE**

DE M. AHMED EL KTIBI

À MME EVELYNE HUYTEBROECK, MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

M. le président.- À la demande de l'auteur, l'interpellation est reportée à une prochaine réunion.

LA CRÉATION D'UN CENTRE DE FORMATION POUR LES MÉTIERS INDUSTRIELS

DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS

À M. RACHID MADRANE, MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

M. le président.- La parole est à Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- À l'issue du séminaire organisé à la fin du mois de mai, à Ostende, par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, vous avez porté l'espace d'un instant votre casquette « Commission

communautaire française » pour annoncer à la presse la création d'un centre de formation pour les métiers industriels.

Je vais vous citer, pour être certaine qu'il n'y ait pas de malentendu : "J'entends souvent des employeurs comme Audi, la STIB ou les ascensoristes dire qu'ils ne trouvent pas de personnes formées. Ils doivent alors embaucher des gens qui viennent des autres Régions du pays, voire de l'étranger et, encore, toutes les demandes ne sont pas satisfaites. Nous ne pouvons pas laisser passer cette occasion de créer de l'emploi pour les Bruxellois". Ledit centre de formation devrait bénéficier la première année à 500 personnes et à 1.700 demandeurs d'emploi, lorsqu'il tournera à plein régime.

Je vous cite à nouveau. Vous avez déclaré qu'on planterait "ce centre près d'Érasme. J'ai trouvé six millions d'euros via Beliris. Nous pourrions aussi en obtenir via le Fonds européen de développement régional (Feder) et les sociétés pourraient aussi prêter du matériel technique".

Dès lors, M. le ministre, je souhaiterais vous poser les questions suivantes afin de faire le point sur ce dossier. En quoi consiste exactement ce projet de centre de formation et quels sont les différents métiers visés ?

Disposez-vous de données objectivées sur les besoins exprimés par les employeurs bruxellois ? Quel est exactement le site d'implantation qui est envisagé près d'Érasme ?

Pourquoi cette nouvelle offre de formation n'est-elle pas mise en œuvre directement par les services de Bruxelles Formation et, partant, quels sont les avantages de recourir à une nouvelle structure ?

Quel est le calendrier des opérations qui a éventuellement déjà été retenu ? Quelles sont les synergies définies avec les autres niveaux de pouvoir pour réaliser ce projet ?

Enfin, quel est le budget global escompté pour soutenir la création de ce centre de formation ? Pouvez-vous confirmer le fait que les fonds Beliris ont déjà mobilisé six millions d'euros pour ce dossier ?

M. le président.- La parole est à M. Madrane.

M. Rachid Madrane, ministre.- Le concept de pôle de compétences emploi-formation que je souhaite initier consiste à rassembler dans un même lieu l'ensemble de l'offre de formation concernant un secteur professionnel donné et les prestations telles que l'identification et la validation des compétences, la sensibilisation aux métiers du secteur, des essais métiers, la veille sectorielle ainsi que la mise à l'emploi des stagiaires formés.

Concrètement, ces pôles seront cofinancés et surtout réellement cogérés par le secteur public (Bruxelles Formation, Actiris, VDAB) et le secteur professionnel sous forme de consortium.

Ce modèle va donc beaucoup plus loin que ce qui se fait actuellement dans le cadre des asbl centres de référence professionnelle. L'idée est de mettre en œuvre de véritables centres emploi-formation "tout compris" avec une gestion publique forte. Ce modèle se rapproche plus des centres de compétences wallons, à l'exemple de celui de Liège (Technifutur) qui fonctionne très bien, mais y ajoute une dimension emploi.

La cogestion de ce/ces pôle(s) par Actiris aux côtés de Bruxelles Formation est aussi un des moyens pour la Région, dans le cadre de la future réforme institutionnelle concernant la formation, de pouvoir participer au financement du développement de formations organisées par les opérateurs

communautaires publics actuels, et ainsi éviter de créer un dispositif régional parallèle de formation.

Le gouvernement s'est en effet engagé, lors du sommet d'Ostende, à soutenir un premier projet de pôle de compétences dans le secteur des métiers industriels. Il s'agit à la fois d'un secteur prioritaire du New Deal et qui a la particularité d'offrir des emplois qualifiés de qualité, non délocalisables, à des chercheurs d'emploi bruxellois qui n'auraient que peu de perspective d'emploi équivalent dans le secteur de services.

Il s'agit également d'un secteur dans lequel les pénuries d'emploi sont avérées et où l'offre de formation actuelle est beaucoup trop faible. À titre d'exemple, rien que pour la STIB et la SNCB, ce sont plus de 80 (électro)mécaniciens qui sont recherchés par an pour une trentaine formés actuellement à Bruxelles !

Nous allons donc regrouper dans un seul et nouveau bâtiment toutes les formations actuellement réalisées par le Fonds sectoriel des fabrications métalliques et de l'industrie technologique de Bruxelles (FRMB) dans les infrastructures du Centre de référence du secteur des fabrications métalliques et de l'industrie technologique (Iris Tech+). Il s'agit des formations de Bruxelles Formation Industrie actuellement logées à Anderlecht, de Bruxelles Formation dessin industriel ainsi que celles du VDAB Bruxelles. Pourquoi le faisons-nous ? Pour augmenter massivement l'offre de formation de ce secteur.

Les métiers couverts sont ceux touchant la production (usinage, soudage, tuyautage), mais surtout ceux de la maintenance (mécanicien industriel, électromécanicien, ascensoriste), ainsi que les formations en dessin technique (autocad, dessinateur industriel).

Actuellement, l'ensemble de ces formations accueille annuellement plus ou moins 250 demandeurs d'emploi : environ 50 dans la production, 70 dans la maintenance et 130 en dessin technique. L'objectif du pôle de compétence, pour sa mission formation, sera au minimum de tripler, voire de quadrupler à l'horizon 2018-2019 l'offre à destination des demandeurs d'emploi, avec une priorité sur les métiers de la maintenance.

Le pôle de compétences assurera également des formations courtes à destination des travailleurs, ainsi que les certifications légales requises pour les frigoristes et les soudeurs, notamment. Les équipements pourront également être mis à disposition des écoles techniques et professionnelles.

Les autres missions qui seront offertes par le pôle de compétences et qui devraient toucher plus ou moins mille demandeurs d'emploi par an sont :

- l'identification des compétences des demandeurs d'emploi inscrits dans le secteur industriel, par la validation des compétences et de ce que l'on appelle les essais métiers ;
- une attention particulière sera aussi accordée à la mise à l'emploi rapide des stagiaires formés, ainsi qu'à la veille sectorielle et à la mise en réseau avec l'ensemble des entreprises du secteur.

Des entreprises se sont déjà dites prêtes à investir dans de l'équipement de pointe pour ce pôle : Siemens, Audi, Kone, Schindler, Fabricom. Pour être clair et répondre à votre question, elles ne vont pas prêter du matériel, mais bien investir pour permettre l'acquisition d'un matériel de pointe permettant aux stagiaires de se former et de retrouver rapidement le chemin de l'emploi.

Pour ce qui est du calendrier prévisionnel, nous souhaitons un bâtiment opérationnel pour la fin 2015. Il sera construit sur un terrain de la Société de développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB) de 9.000m², pour lequel la Région a déjà une promesse d'emphytéose, dans le zoning industriel Érasme à Anderlecht.

Enfin, en ce qui concerne le budget, nous avons une garantie de Beliris de six millions d'euros. Le gouvernement régional s'est engagé à trouver avant l'été les cinq millions encore nécessaires à la construction du bâtiment. Le secteur investira quant à lui près de 2 millions d'euros dans l'équipement du centre. Les frais de fonctionnement seront partagés équitablement entre Bruxelles Formation, Actiris et le Fonds sectoriel des métallos de Bruxelles.

Ce pôle de compétences est une première à Bruxelles. Il en existe un à Liège, appelé Technifutur. J'ai été le visiter et il fonctionne vraiment très bien. D'autres pays s'en inspirent et reprennent le principe du pôle de compétences.

D'autres projets de pôles de compétences pourraient suivre, notamment dans le secteur du commerce. Céline Fremault sera probablement aux commandes de ces projets.

Peut-être, demain, connaîtrons-nous un pôle dédié au secteur du commerce dans lequel pourrait être mise en œuvre la Commerce Academy.

Agoria porte également un projet de pôle de compétences centré sur les technologies de l'information et de la communication. J'ai rencontré ses représentants, mais, pour l'heure, les pistes de cofinancement sectoriel sont malheureusement inexistantes.

Madame la députée, vous aurez aisément compris l'objectif que je poursuis avec le gouvernement. Il s'agit d'aller encore plus loin tant dans les politiques croisées d'emploi et de formation que dans la collaboration entre Actiris d'une part et Bruxelles Formation d'autre part.

En réalité, il s'agit surtout d'amener les entreprises, via leurs fonds sectoriels, à investir massivement, avec les pouvoirs publics, dans la formation de nos demandeurs d'emploi.

J'ai la conviction que la seule manière de relever le défi de la qualification de l'emploi des Bruxellois est de mobiliser toutes les forces vives à Bruxelles. Et vous savez que le gouvernement s'est donné comme priorité de relever ce défi majeur.

(Applaudissements)

M. le président.- La parole est à Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Nous avons écouté avec beaucoup d'attention les réponses du ministre. Nous partageons ses conclusions. Je note que le gouvernement bruxellois va encore dégager 5 millions d'euros cette année pour la réalisation de ce projet. C'est une bonne chose. J'attends de voir.

M. le président.- L'incident est clos.

LA PRIVATISATION DE FAIT DE CERTAINES FORMATIONS

DE M. DIDIER GOSUIN

À M. RACHID MADRANE, MINISTRE EN CHARGE
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

M. le président.- La parole est à M. Gosuin.

M. Didier Gosuin (FDF).- Je suis déjà intervenu à ce sujet lors du débat sur la déclaration de politique générale du nouveau ministre-président.

C'est bien connu, la nature a horreur du vide. Quand les pouvoirs publics sont défaillants, très vite, le secteur privé comble le manque. Je ne vais pas vous interroger pour faire l'apologie du secteur public ou privé, mais bien pour mettre en lumière ce qui se passe lorsque des missions fondamentales ne sont plus assumées par les pouvoirs publics.

J'apprends, dans un article de la Dernière heure, que Delhaize, pour pallier le manque total de formations au métier de boucher, met en place son propre cycle de formations. L'enseigne a pour objectif l'engagement de 40 bouchers en 2013.

Concrètement, depuis le mois de février, douze apprentis suivent ce cycle de formations à l'École des bouchers de Delhaize. Durant vingt jours, répartis sur l'ensemble de l'année scolaire, ils élargissent leurs connaissances théoriques et leurs compétences pratiques. Au travers de six modules, les élèves assimilent progressivement les différentes facettes du métier de boucher. Ensuite, les apprentis sont encadrés dans une formation de deux ans pour devenir boucher à part entière.

Cette dynamique propre à Delhaize pourrait se retrouver chez Carrefour, Aldi et d'autres grandes surfaces, ou dans les grands centres de préparation de repas, tant il est vrai que dans une ville de 1.200.000 habitants additionnés de 300.000 à 400.000 navetteurs quotidiens qui doivent s'alimenter, il serait aberrant de croire que les bouchers ne sont plus nécessaires. Malgré cela, on ne trouve plus de formations ou d'écoles de bouchers à Bruxelles. Forcément, le secteur privé développe donc ses propres filières.

Face à cette réalité, deux attitudes sont possibles. Lorsque j'avais abordé ce point, le ministre-président et son ministre des Finances avaient eu des réactions différentes. La première consiste à se réjouir du fait que le secteur privé assume les coûts de formation d'une fonction critique en Région bruxelloise. La seconde vise à s'interroger sur les carences des pouvoirs publics, qui ne sont plus capables d'offrir des formations adéquates et de former des élèves dans des domaines spécifiques où l'emploi est pourtant quasiment garanti.

C'est évidemment ce point de vue que je partage. La formation et l'éducation sont des missions régaliennes de l'État. Ne pas les assumer constitue une défaillance fondamentale. À terme, cela conduit à vider l'État de son sens. Notre présence dans ces créneaux est donc une responsabilité essentielle.

D'autant plus que le privé ne le fait pas gratuitement ! Mais ces formations seront remboursées par les apprentis dans le cadre de leur engagement. Va-t-on se trouver avec des coûts de transfert d'un supermarché à l'autre, un peu comme en football avec l'arrêt Bosman ?

Je ne vous rends pas responsable de ce dysfonctionnement dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais vous savez que c'est un de mes dadas : je cherche à comprendre comment on peut se permettre, en Région bruxelloise, de ne plus former de demandeurs d'emploi pour des métiers en réelle pénurie, pour lesquels l'offre de travail est garantie.

On aura toujours besoin de bouchers, de soudeurs... Voilà encore une formation quasi en déshérence ! Dans ma commune, un ouvrier peu qualifié avait des prédispositions. On s'est dit que la commune allait lui payer une formation continuée. Il a fallu deux ans et demi pour engager cette personne dans une fonction de soudeur. Nous avons donc dû trouver une formation privée.

Il est incompréhensible et inacceptable que les pouvoirs publics n'aient pas la flexibilité et la mobilité pour offrir des formations et un encadrement dans les 80 à 90 fonctions critiques. Mobiliser un maximum d'énergie dans cette direction est une priorité, puisque ceux qui seront formés à ces fonctions trouveront à coup sûr un emploi. Pour les autres formations, ce n'est pas toujours acquis.

Quelle est la réaction du gouvernement devant la privatisation de certaines filières en matière d'enseignement, mais aussi de formation ? Est-ce le privé qui, de facto, doit combler l'absence de politiques et d'initiatives ?

En dehors des bouchers, la formation dans d'autres filières est-elle assurée par le secteur privé ? Des contacts ont-ils eu lieu avec les responsables de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour analyser ce manque de formation ou qualification notamment dans les fonctions critiques ?

Est-il possible de connaître le nombre de formations organisées par Bruxelles Formation à l'exception des formations continuées qui s'adressent à des personnes qui ont déjà un emploi ? En d'autres termes, combien de formations, adressées à des personnes qui n'en disposaient pas au préalable et qui étaient demandeuses d'emploi, sont-elles dispensées par Bruxelles Formation ? Quel est le taux de réussite ?

Quelle est notre stratégie par rapport aux filières en pénurie ? Quelle est notre réponse quant à ce besoin spécifique soulevé dans mon interpellation ?

(Applaudissements)

M. le président.- La parole est à Mme El Yousfi.

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Je remercie M. Gosuin d'avoir rouvert le débat sur la question essentielle de la formation des demandeurs d'emploi en Région bruxelloise. L'article de la Dernière heure nous apprend que douze apprentis bouchers participent à une formation organisée par Delhaize, en collaboration avec le centre de formation Syntra Anvers-Brabant. Selon Delhaize, "il est toujours plus difficile d'engager des bouchers qualifiés. Si la demande de bouchers compétents augmente, l'offre, elle, ne cesse de diminuer. Delhaize devrait engager quelque 40 bouchers cette année".

Syntra est le pendant flamand de l'Espace formation PME (EFPME), lequel relève davantage des compétences de Mme Fremault, car il dispense des formations de type classe moyenne. Ces formations en alternance exigent de trouver des lieux de stage. L'EFPME propose également des formations en boucherie en deux volets : apprentissage du métier et formation de chef d'entreprise. Ce sont également des formations en alternance.

En outre, Bruxelles Formation compte, parmi ses partenaires, le Centre anderlechtois de formation et la mission locale d'Ixelles, qui propose un service de détermination.

Avec la crise que nous traversons et ses conséquences dramatiques sur les demandeurs d'emploi bruxellois, toute initiative leur permettant de trouver rapidement un travail est la bienvenue. Nous ne pouvons donc que saluer la présente démarche qui, en plus de former des stagiaires, les conduit directement à l'emploi. En outre, le secteur public y participe, directement ou indirectement.

La question qui se pose à notre Région devrait être la suivante : comment encourager davantage encore ce genre d'initiatives avec des opérateurs de Bruxelles Formation, pour que le monde de l'entreprise participe à l'effort, et répondre ainsi à la demande dans les fonctions critiques ? Nous aurons l'occasion d'interroger Mme Fremault sur la sensibilisation à ce

type de démarche et sur la manière dont l'EFPME peut nouer contact avec des entreprises comme Delhaize pour trouver des lieux de stage.

Quelles sont les conventions conclues par Bruxelles Formation dans ce cadre ? Compte tenu des craintes d'une éventuelle privatisation et de ses conséquences, de telles initiatives émanant du monde de l'entreprise sont-elles toujours encadrées par le secteur public ?

M. le président.- La parole est à Mme Dupuis.

Mme Françoise Dupuis (PS).- M. Gosuin a posé une question très intéressante sur un cas spécifique. Je voudrais distinguer deux choses par rapport à son propos.

D'une part, je crois qu'il ne faut pas blâmer uniquement la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'un phénomène plus général. La Commission communautaire française aussi avait des écoles de bouchers, notamment au Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires (Ceria).

D'autre part, la question des bouchers n'est pas la même que celle des soudeurs. Le Ceria comptait une école de bouchers qui a dû fermer il y a quelques années. Il n'y avait plus d'élèves qui s'inscrivaient, malgré les publicités, le bouche-à-oreille et la très bonne réputation du Ceria.

La fonction de boucher n'est pas évidente et les modes de consommation de la population bruxelloise évoluent. Je ne sais pas si ces raisons sont suffisantes pour expliquer le manque d'inscriptions dans cette école. Toujours est-il qu'elle a dû fermer, au grand dam du Ceria.

C'est un problème pour lequel on peut difficilement blâmer la Fédération Wallonie-Bruxelles, sauf à dire qu'il faut déployer des efforts supplémentaires pour modifier le contenu des formations, le cas échéant, et faire la promotion des très bonnes écoles qui s'en occupent.

Enfin, quel statut pour ces bouchers ? Si la formation est donnée par le privé, sur le tas et hors formation d'apprentissage, même s'ils ont appris un travail, ils n'ont ni diplôme, ni certificat d'aptitude, ni certificat d'apprentissage. Comment pourront-ils s'inscrire chez Actiris ?

Vous me répondrez sans doute qu'ils ne vont pas perdre leur emploi. Nous n'en savons rien. Même certains magasins Delhaize ou Carrefour peuvent être amenés à fermer leurs portes.

M. le président.- La parole est à M. Pinxteren.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo).- On parle beaucoup de fonctions critiques et de métiers en pénurie, mais il serait également intéressant d'analyser les raisons de cette pénurie. Elle existe bel et bien et elle est due à un manque de qualifications ou à la disparition de certaines filières. Cela étant, la pénibilité de certaines fonctions explique certainement aussi le fait qu'elles n'attirent plus. Il serait donc intéressant de mener une réflexion à ce sujet, même si cela ne rejoindra absolument pas le problème que vous soulevez, M. Gosuin.

Certes, une fois les fonctions critiques identifiées, il nous faut pouvoir y répondre en mettant en place des formations et des filières de formation. Les conditions de travail ou la pénibilité de certaines filières professionnelles pourraient expliquer l'existence de fonctions critiques.

Par ailleurs, dans le cadre des discussions que nous avons eues au sujet du contrat de gestion de Bruxelles Formation et d'hypothétiques plans stratégiques, nous avons beaucoup parlé des fonctions critiques. Au cours de nos auditions, nous

avons ainsi eu l'occasion de discuter avec l'Espace formation PME (EFPME) et de souligner l'importance des formations en alternance. Une collaboration entre pouvoirs publics et entreprises a été clairement identifiée comme étant l'un des leviers indispensables pour résoudre le problème de l'infraqualification et du nombre trop élevé de demandeurs d'emploi en Région bruxelloise.

Depuis la mise en place de ce contrat de gestion et la mise en œuvre des actions dans ce cadre, quels sont les premiers résultats que l'on peut identifier en matière de formations en alternance et de rencontre des fonctions critiques et des métiers en pénurie ?

Parle-t-on, en l'espèce, de la privatisation d'une formation professionnelle ou d'une formation en alternance ? Si l'on fait référence à l'organisation d'une formation sur une base privée, on est en droit de se demander, au sortir de celle-ci, quel sera le titre accordé aux participants.

Un contrat de travail leur sera-t-il accordé ou espère-t-on qu'ils recherchent et se forment à de l'emploi en général, plutôt qu'à un emploi spécifique ? Ces formations devraient alors avoir des vertus qualifiantes et donner lieu à une certification. Pour ce faire, il faut qu'il y ait, d'une part, concertation avec Bruxelles Formation et, d'autre part, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'aimerais donc savoir ce qu'il en est de ces collaborations et de ce dialogue, par rapport au contenu des formations de boucher qui sont proposées, mais également en ce qui concerne la certification à laquelle ces formations donnent droit.

M. le président.- La parole est à M. Madrane.

M. Rachid Madrane, ministre.- J'ai quelque peu investigué de mon côté le cas de Delhaize, qui sert de point de départ à votre interpellation : il s'agit d'une collaboration entre Syntra Antwerpen-Vlaams Brabant - Syntra étant l'homologue en Flandre de la formation des classes moyennes à Bruxelles -, et Delhaize.

Vous avez relevé l'antagonisme des positions de mes deux collègues, mais je vais me permettre de synthétiser.

Selon moi, nous ne sommes pas dans un cas de privatisation de la formation, mais dans une collaboration intelligente entre un organisme public de formation et une entreprise qui s'investit dans la formation.

Le service formation PME de la Commission communautaire française et son centre de formation ont aussi été approchés par Delhaize et pourraient rejoindre ce projet dès la rentrée prochaine avec des apprentis bruxellois.

Le groupe Colruyt, aussi à la recherche permanente de bouchers, utilise lui la mesure de formation professionnelle individuelle en entreprise : le demandeur d'emploi stagiaire boucher est formé directement chez Colruyt, mais est sous contrat de formation et suivi, accompagné et évalué par Bruxelles Formation durant la période de formation. Colruyt engage directement la personne sous contrat d'emploi à l'issue de cette formation.

Nous avons également un partenaire conventionné par Bruxelles Formation qui organise une formation d'ouvrier boucher et une de préparateur vendeur en boucherie dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle.

Comme vous pouvez le constater, pour ce qui relève de la formation des demandeurs d'emploi, tout reste bien organisé par ou sous le contrôle du pouvoir public. Il n'y a donc pas de raison d'être choqué. En outre, une entreprise qui mettrait en

place des formations pour demandeurs d'emploi sans être en convention avec le pouvoir public s'exposerait au même type de sanctions que celles relevant du travail au noir !

Dans le cas de travailleurs, c'est bien sûr différent. De nombreuses entreprises privées ou publiques disposent de leur propre centre de formation en interne, et je pense notamment à l'école de Bruxelles-Propreté par où passent tous ses nouveaux engagés, mais on est ici dans un autre contexte, bien loin d'un renoncement des pouvoirs publics et d'une privatisation latente de la formation professionnelle.

Même si votre interpellation se base sur une information incomplète, je suis cependant ravi que vous me l'ayez adressée. En effet, depuis ma prise de fonction, je martèle partout où je peux que la formation c'est l'affaire de tous et pas uniquement des pouvoirs publics. Lorsque mon père est arrivé en Belgique, certaines formations étaient organisées au sein des usines par ces dernières. Elles ne transféraient pas la formation à un organisme public.

Plutôt que de craindre une privatisation, il faut au contraire encourager les entreprises à réinvestir massivement leur rôle d'entreprises formatrices, plutôt que d'attendre désespérément ce mouton à cinq pattes qui n'arrivera jamais. Il faut qu'elles accueillent plus aisément nos demandeurs d'emploi bruxellois sortant de formation.

Le pouvoir public a mis une panoplie de mesures à leur disposition : stage de fin de formation, stage de transition pour les jeunes, formation individuelle en entreprises... Il serait bon que les entreprises profitent de ces mesures.

Par le biais de leurs fonds sectoriels, il faut que ces entreprises investissent massivement à Bruxelles. Ce qui est loin d'être le cas.

Ce n'est donc pas la privatisation de la formation qu'il faut craindre, mais bien que les entreprises n'investissent pas, aux côtés des pouvoirs publics, dans la formation de nos chercheurs d'emploi bruxellois, et donc dans la relocalisation de l'emploi à Bruxelles.

Le projet de pôle de compétences pour la formation que je défends va dans le même sens, et j'ai répondu sur ce point à Mme Schepmans. J'y implique physiquement et financièrement le secteur privé, aux côtés des acteurs publics. Je pense que c'est important.

Je l'ai dit et rappelé, le gouvernement a validé lors du séminaire d'Ostende la mise en œuvre du premier pôle de compétences dans les métiers industriels en général, et dans les métiers de la maintenance en particulier.

Pourquoi avoir choisi ce secteur ? Tout simplement parce que l'emploi n'y est pas délocalisable et que nous avons affaire à des métiers en réelle pénurie de main-d'œuvre à Bruxelles, mais aussi parce que j'ai obtenu un engagement fort du secteur du métal, tant pour l'investissement dans l'équipement, à hauteur de deux millions d'euros, que pour sa contribution financière aux frais de fonctionnement. Celle-ci sera égale à la contribution de Bruxelles Formation et d'Actiris.

En réponse à vos questions relatives au taux d'emploi après formation qualifiante à Bruxelles, je précise que celui-ci est relativement stable depuis 2006, année au cours de laquelle l'enquête annuelle a été inaugurée. Dans les douze mois qui suivent la fin de la formation, il demeure aux alentours de 70% et était de 73,2% très exactement en 2012, M. Pinxteren.

Voilà ce que je pouvais dire à ce stade sur un sujet dont nous n'avons pas fini de parler.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

M. le président.- La parole est à M. Gosuin.

M. Didier Gosuin (FDF).- Mme Dupuis m'a confirmé qu'une décision de fermeture d'une école est intervenue à un certain moment. Pourquoi les jeunes ne vont-ils plus dans les écoles, mais bien dans des filières de qualification ? La décision de fermeture est absurde : dans une ville comme la nôtre, nous avons besoin d'énormément de travailleurs dans ce domaine précis. Ne faudrait-il pas la rouvrir ?

Vous me dites qu'il s'agit d'une formation organisée avec Syntra et qu'une collaboration sera entamée à partir de septembre avec l'EFPME. Pourquoi Delhaize n'a-t-il pas travaillé avec l'EFPME directement ? Pourquoi n'avons-nous pas été directement trouver ces entreprises, étant donné que nous disposons d'une analyse précise des situations de pénurie ? Il ne faut pas attendre que les entreprises viennent à nous !

Si l'EFPME travaille dans ce cadre dès septembre, cela veut dire que cela n'a pas été le cas cette année-ci et qu'il y a donc de fortes chances que les 40 apprentis ne soient pas bruxellois. Vous parlez de métiers difficilement délocalisables : c'est bien le cas de la découpe de la viande. Dans une grande ville-Région comme la nôtre, nous avons besoin de bouchers.

Je me réjouis que nous entrions dès l'année prochaine dans le processus, mais cela signifie que nous avons raté l'occasion jusqu'à présent. En amont, au niveau de l'enseignement, certaines filières doivent être redynamisées. L'horlogerie en est un autre exemple, car nous n'avons plus de formations dans ce domaine.

Une stratégie proactive est donc nécessaire dans votre chef, dans celui de l'enseignement et de Bruxelles Formation pour éviter de prendre toujours le train en marche.

M. le Président.- L'incident est clos.

UN PLAN CULTUREL POUR BRUXELLES

M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

À M. RACHID MADRANE, MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE

M. le président.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- En ces temps de crise, on ne peut malheureusement pas dire que le secteur de la culture soit épargné. Nous le savons, la ministre Laanan a décidé de réaliser des économies dans ce secteur. Les budgets de la création artistique sont en baisse et nous ne pouvons que le regretter, car la culture est un vecteur essentiel de la cohésion sociale et des développements économique et urbain. Elle participe de manière importante à la construction de l'identité collective d'une ville-Région comme la nôtre.

Cela implique la nécessité de doter les politiques culturelles en Région bruxelloise d'un outil efficace de réflexion, d'action et de coordination : le fameux Plan culturel que nous attendons depuis quatre ans. Certes, vous n'avez repris son élaboration que très récemment, mais je souhaiterais en savoir davantage sur votre implication dans ce dossier, que nous estimons capital.

Nous attendons beaucoup de ce Plan culturel et de la dynamique sociale qu'il pourra relancer auprès de nos institutions culturelles et de tous les Bruxellois. Notre intérêt à tous est de pouvoir bénéficier d'une vision globale de l'offre culturelle disponible dans notre Région.

Au début de l'année, vous nous annonciez attendre pour la fin du mois de février les résultats d'une étude menée par des

chercheurs de l'Université libre de Bruxelles (ULB) au sujet du plan et de sa mise en place. Ces chercheurs devaient également plancher sur le projet de mise en place d'une plate-forme de réflexion et de concertation sur la coopération et les partenariats culturels. Cette plate-forme devait réunir l'ensemble des pouvoirs publics compétents pour les politiques culturelles et les fédérations, associations et opérateurs culturels.

Qu'en est-il des résultats de l'étude relative à l'élaboration du Plan culturel, qui devait se clôturer en février ? Disposez-vous enfin de toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce plan ? Quelles sont les conclusions de cette étude ? Allons-nous bientôt pouvoir découvrir ce plan ?

Au sujet de la plate-forme de concertation, pouvez-vous nous en dire plus sur les constats dressés par les chercheurs de l'ULB ? Vous attendiez les résultats pour ce mois-ci. Peut-être connaissez-vous déjà certaines pistes qui se dégagent de cette étude concernant la mise en place de la structure représentative du secteur culturel en Région bruxelloise. Qu'en est-il également de ses futures missions ?

J'aimerais aussi revenir sur la cartographie et le cadastre des infrastructures disponibles en Région bruxelloise, en ce compris les locaux scolaires et les locaux vides appartenant aux pouvoirs publics. En effet, vous nous expliquez en début d'année que ce travail s'avérait plus compliqué que prévu, en partie parce qu'il vous était impossible de dresser une liste exhaustive de ces lieux disponibles pour des projets, des répétitions ou des ateliers d'artistes.

*(Mme Nadia El Yousfi, vice-présidente,
prend place au fauteuil présidentiel)*

Avez-vous trouvé une solution pour actualiser régulièrement cette liste non exhaustive ?

Il y a quelques mois, vous déploriez également un problème de coordination avec vos collègues néerlandophones, qui ne vous avaient toujours pas fourni les informations concernant l'offre culturelle. À ce jour, êtes-vous parvenu à avancer dans ce dossier ? Qu'en est-il de votre collaboration avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie et M. De Lille par rapport à la cartographie des lieux culturels néerlandophones en Région bruxelloise ?

Enfin, pourriez-vous nous dire quels contacts vous avez pris ces derniers mois, pour davantage croiser les politiques de la culture, du tourisme et de l'économie en Région bruxelloise ? C'est un défi majeur pour notre Région. Quelles sont les solutions envisagées pour une meilleure combinaison des compétences de la Région, des communes et de la Commission communautaire française en matière de culture à Bruxelles ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- Ce Plan culturel a notamment pour objectif de coordonner et de développer les initiatives pour promouvoir l'accès de la culture au plus grand nombre, la diversité culturelle, le développement de l'emploi sectoriel ou encore la diffusion des œuvres artistiques.

En mars 2010, le secteur culturel bruxellois a formulé 34 propositions destinées à forger une politique culturelle spécifiquement bruxelloise. L'ensemble de ces propositions illustre la vision d'une ville qui s'écrit en quatre dimensions : l'accueil de l'autre, le lien entre les habitants, le débat autour du projet qui fonde la ville et les réseaux qu'elle tisse ou dans lesquels elle s'inscrit.

En 2012, lors des débats budgétaires relatifs à l'élaboration du budget 2013, le ministre Kir avait annoncé que l'accent devait

être mis sur la coordination de l'information, le soutien aux artistes et aux opérateurs culturels actifs en Région bruxelloise, mais également la création d'une plate-forme de concertation.

Le Réseau des arts de Bruxelles (RAB), francophone, et son homologue flamand, le Brussels Kunstenoverleg (BKO), rassemblent 130 associations culturelles. Des groupes de travail planchent déjà au sein de cette plate-forme sur des projets tels que la création d'un portail plurilingue à l'attention des artistes, qui les informerait à propos du secteur culturel, du cadre institutionnel de la ville et des différentes sources de financement, ou sur la réalisation d'une base de données qui centraliserait l'ensemble de l'offre culturelle bruxelloise, dans laquelle les acteurs culturels pourraient encoder leurs informations, et où les médias, associations et pouvoirs publics viendraient s'approvisionner pour établir leurs agendas culturels.

En plus de cet outil, le groupe de travail réfléchit à la création d'un site internet plurilingue qui soit la référence en matière d'agenda culturel et qui offre des services en accord avec les technologies actuelles. Pour mener à bien cet objectif, les réseaux se doivent de collaborer étroitement avec les acteurs bruxellois de la communication culturelle : Visitbrussels, la Fondation pour les arts, CultuurNet Vlaanderen, Muntspunt, Brussel Deze Week et Culture.be.

Votre prédécesseur déclarait, lors des débats budgétaires, que la lenteur de cette mise en œuvre s'expliquait par le souci de travailler de façon cohérente et en concertation. Il semble toutefois que rien n'ait bougé depuis l'intervention du ministre à la fin de l'année 2012, alors que 31.000 euros auraient dû être consacrés à la finalisation d'une étude relative au Plan culturel.

Pourquoi ? Le danger du bicomunautaire est-il bien réel ? La majorité a-t-elle choisi d'éviter l'option du passage à la Commission communautaire commune ? Bien entendu, il ne faudrait pas que la Flandre gagne en influence à Bruxelles sous prétexte qu'elle octroie plus de subSIDes. Est-ce pour cette raison que la Commission communautaire française n'avance pas dans ce dossier ? Est-ce qu'elle craint les risques liés à l'éventuelle régionalisation de la culture ?

La Vlaamse Gemeenschapscommissie est probablement très demandeuse en la matière, tout comme la Flandre était favorable à une cogestion communautaire de nos musées nationaux, qu'il s'agisse des Musées royaux d'art et d'histoire (MRAH), des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique (MRBAB) ou du Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC) à Tervueren. Cette question est très pertinente d'un point de vue institutionnel.

Où en est le Plan culturel bruxellois ? Quelles sont les avancées réelles avec les néerlandophones en la matière ? Où en est la concertation à ce sujet ? Quelles étapes restent-elles à franchir en 2013 pour mettre sur pied ce Plan culturel ?

Mme la présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Je souhaite tout d'abord remercier M. Van Goidsenhoven d'avoir inscrit cette demande d'interpellation à l'ordre du jour. Cela me permet de revenir sur un sujet que je suis avec attention, à l'instar des autres membres de la commission de la Culture.

Il y a un peu plus d'un an, sous la présidence de M. Vincent Lurquin ici présent, tous ses membres se sont impliqués pendant plusieurs mois dans l'élaboration de recommandations adressées au gouvernement de la Commission communautaire française concernant le Plan culturel pour Bruxelles.

La Commission communautaire française ne représente que 2,5% de la totalité des masses financières injectées dans la culture à Bruxelles. Ce n'est effectivement pas grand-chose. En revanche, il faut tenir compte de la force symbolique d'un gouvernement francophone bruxellois qui agit sur la culture à Bruxelles. Ce gouvernement endosse un rôle de jeteur de ponts avec de nombreux partenaires, à commencer par les Bruxellois néerlandophones. Les nombreux projets existants pourraient trouver un soutien appréciable auprès du gouvernement francophone bruxellois.

De même, des ponts peuvent être jetés avec d'autres secteurs, comme le secteur économique. Je pense à ce que l'on appelle communément "l'économie mauve" des industries culturelles et créatives, situées à la frontière entre des matières culturelles au sens strict et des matières économiques ou le tourisme.

Enfin, des ponts peuvent être établis entre la culture et la cohésion sociale pour tisser des liens très étroits, qui permettent l'épanouissement des personnes, notamment par le biais de la culture mise à la disposition de toute la population.

Malgré le peu de moyens de la Commission communautaire française, son rôle symbolique est fort. C'est pourquoi, ces dernières années, nous avons interpellé le gouvernement à plusieurs reprises sur la façon de réaliser ce Plan culturel. Quelle serait sa forme et comment ce plan engloberait-il les trois dynamiques que je vais citer, qui n'attendent que leur intégration à la stratégie du gouvernement francophone ?

La première de ces trois dynamiques est le Plan culturel bruxellois évoqué par mes deux collègues et créé il y a trois ou quatre ans par le Réseau des arts et le Brussels Kunstenoverleg. Viennent ensuite les modestes recommandations de la commission de la Culture de notre parlement, et enfin les Assises du développement culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui s'étaient focalisées sur le cas de Bruxelles en premier.

Ces travaux concernant Bruxelles sont terminés, au contraire de ceux sur les arrondissements en Wallonie. Il y a donc une possibilité d'avancer, sans devoir attendre forcément que chacun des arrondissements wallons ait fait lui-même l'exercice des Assises du développement culturel territorial.

Votre prédécesseur, le ministre Kir a annoncé qu'il avait fait appel à une équipe de chercheurs de l'ULB et des Facultés Saint-Louis, ayant pour mission de rassembler les données disponibles, de compléter les entretiens des acteurs de terrain et d'organiser la concertation entre les acteurs institutionnels, afin de proposer un rapport intégrant l'ensemble des constats et des propositions fédératrices en la matière.

Il a ensuite dévoilé six grands axes :

- la culture en tant que vecteur de démocratie ;
- la promotion de la diversité culturelle ;
- le soutien à la culture comme source de créativité et d'innovation ;
- le développement du potentiel économique de la culture ;
- l'amélioration de la gouvernance en matière de politique culturelle ;
- la définition des territoires de la culture.

Ces six axes sont, si j'ai bien compris, les différents chapitres du Plan culturel bruxellois. Dès lors, comme nous disposons des résultats de l'équipe de recherche de l'ULB et de Saint-Louis et comme nous avons défini la charpente du projet, nous pourrions espérer découvrir le Plan culturel avant la fin de la législature, pour avoir le temps de créer les différents ponts dont j'ai parlé.

Quand pouvons-nous espérer la publication du plan ? Comment va-t-il intégrer les dynamiques existantes ? Quel usage comptez-vous faire du budget prévisionnel de l'année 2013, qui s'élève, de mémoire, à 50.000 ou 60.000 euros, et qui avait été débloqué pour permettre le démarrage du plan. Enfin, comment envisagez-vous l'accompagnement budgétaire de la mise en œuvre du plan ?

Mme la présidente.- La parole est à M. Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- J'ai sous le bras le dossier du Plan culturel bruxellois, que j'ai patiemment constitué depuis quatre ans. Mes collègues ont, de leur côté, rappelé le chemin parcouru. Quelque 120 acteurs associatifs se sont réunis pour préparer ce plan et vous avez reçu leurs propositions.

Le 11 janvier dernier, je vous ai interpellé sur les recommandations communiquées à votre prédécesseur. Vous découvriez le dossier et je dois avouer que je n'ai pas été satisfait de vos réponses. À la place d'un cadastre complet, vous nous offriez une brochure incomplète. Et vous avez évoqué de multiples difficultés pour ne pas donner suite à notre demande de création d'une plate-forme. Soit.

Quatre mois ont passé et je suppose que le dossier a progressé, que les universitaires ont fait leur travail et qu'ils vous ont communiqué les résultats de leur étude. Je trouverais d'ailleurs intéressant qu'à la rentrée, lorsque vous en aurez pris connaissance, vous nous la présentiez en commission. Il me paraîtrait utile de comparer nos recommandations avec les résultats de cette étude. Je vois que les autres commissaires acquiescent, confirmant ainsi leur intérêt.

Trois de nos recommandations, formulées dans l'axe de la gouvernance, nous paraissaient essentielles, notamment celle relative à cette plate-forme. Nous vous avons donc demandé quelle était votre conception de celle-ci après avoir pris connaissance des résultats de l'étude. Vous nous avez alors fait part des difficultés que vous rencontriez pour mener à bien la réflexion sur sa mise en place.

Par exemple, vous avez évoqué le fait que les associations culturelles dépendant de la Commission communautaire française étaient sans doute moins structurées que celles qui dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et lorsque je vous ai interpellé à l'époque, il y avait une contestation : allait-on élaborer une cartographie complète ou se contenter d'alimenter une simple base de données ?

Apparemment, il s'agissait bien d'une cartographie complète, c'est-à-dire incluant tous les acteurs, qu'ils soient néerlandophones ou francophones. Mme Sidibé vient d'ailleurs de nous rappeler cette tension.

Il y a quelques mois, vous avez affirmé que ce qui nous rapproche est plus fort que ce qui nous sépare. Et vous ne visiez pas la seule Communauté flamande, mais les Communautés en général. Je pense que c'est également le cas pour les néerlandophones de Bruxelles. Alors, rapprochons-nous par la culture.

Mon collègue a oublié de préciser un point qui nous paraît très important : la simplification administrative. Il s'agit en effet d'un aspect sur lequel tous les acteurs culturels ont insisté.

Je rejoins donc le questionnement de mes collègues et je n'ai pas l'intention de relire l'ensemble de nos propositions. Je les trouve néanmoins pertinentes et j'estime qu'elles constituent un bon cadre de base pour construire un plan culturel. Vous pourrez travailler dans une structure adéquate si vous les recoupez avec celles formulées par le réseau.

Mme la présidente.- La parole est à M. Madrane.

M. Rachid Madrane, ministre.- Vos questions me donnent l'occasion d'informer le Parlement francophone bruxellois du calendrier relatif à la suite des travaux concernant le Plan culturel pour Bruxelles. Je partage votre enthousiasme quant à ce Plan culturel, capital et fédérateur pour notre Région.

Certes, je n'ai été saisi du dossier qu'en cours de législature, mais je voudrais vous rappeler quelques dates importantes, qui prouvent que la dynamique du Plan culturel a été lancée dès le début de la législature et s'est poursuivie sans temps mort jusqu'à présent.

Le Plan culturel figurait dans l'accord de majorité 2009-2014 et la commission chargée de la culture et de l'enseignement, présidée par M. Lurquin, a eu l'heureuse initiative d'organiser une série d'auditions avec des acteurs du secteur culturel, qui ont débuté en octobre 2010.

Les recommandations du parlement francophone issues de ces auditions ont été communiquées au ministre en mai 2011. À la suite de ces auditions, il a été décidé de confier à une équipe universitaire de l'ULB et de Saint-Louis la rédaction du rapport final. Celui-ci visait à faire la synthèse de toutes les données disponibles et utiles à l'élaboration du plan dans sa version politique. Ce premier rapport a ensuite été complété par une seconde étude, visant à approfondir certains chantiers tels que la plate-forme de concertation du secteur culturel, la médiation culturelle, ou encore le soutien aux artistes en Région bruxelloise.

Ce rapport définitif m'a effectivement été remis récemment et sa traduction politique est en cours de finalisation. Elle requiert toutefois un important travail de réécriture, mais aussi de concertation avec d'autres ministres. Je pense notamment à ma collègue en charge de la culture au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Fadila Laanan, largement concernée par le contenu de ce document.

Je vous informe dès lors que le Plan culturel pourra être officiellement déposé au gouvernement de la Commission communautaire française, ainsi qu'au gouvernement bruxellois pour une prise d'acte, au mois de septembre prochain. Il sera ensuite présenté devant cette assemblée. Si toutefois vous souhaitiez en prendre connaissance dès sa sortie officielle, je suis disposé à vous en fournir une première présentation en commission, à la date qui vous conviendra.

J'admetts que le processus d'élaboration du plan prend du temps, mais vous conviendrez aussi qu'un projet de cette envergure ne peut s'écrire à la va-vite, d'autant qu'il propose une vision en matière de développement culturel pour Bruxelles qui s'étend sur le long terme.

J'estime donc qu'il faut prendre le temps de toutes les consultations et relectures utiles pour parvenir au projet le plus abouti, mais aussi le plus qualitatif et fédérateur possible. Dans cette optique, la durée d'une législature me paraît largement justifiée.

Les propositions contenues dans l'étude universitaire relatives à la plate-forme de concertation du secteur culturel ont, effectivement, été reprises dans la version finale du Plan culturel bruxellois. S'agissant des détails de ce volet, je préfère m'en remettre à la présentation globale du plan qui aura lieu à la rentrée parlementaire.

Le projet de cartographie commune entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française d'une part, et la Vlaamse Gemeenschapscommissie d'autre part, a effectivement été lancé de longue date, puisque les contacts entre les administrations respectives ont été pris dès le dernier trimestre de 2011. Mon homologue M. De Lille m'a toutefois fait savoir que son administration rencontrait de grandes difficultés dans l'harmonisation de la classification des données de la Vlaamse Gemeenschapscommissie, au regard de nos nomenclatures francophones.

Si d'aventure, ce problème ne pouvait être résolu par l'administration, une solution alternative pourrait être envisagée, via l'intervention de l'Agence de développement territorial pour la Région de Bruxelles-Capitale (ADT) dans ce dossier. En effet, cette dernière élaborer un répertoire des équipements culturels et s'est d'ores et déjà portée volontaire pour réaliser la cartographie de l'offre culturelle subventionnée ou non, et pour procéder à la mise à jour des données.

Enfin, les synergies à encourager entre la culture et d'autres compétences, telles que le tourisme ou l'horeca, ont fait l'objet d'entretiens ciblés avec les cabinets concernés, sous l'égide de l'équipe universitaire. Ces entretiens ont débouché sur une série de propositions concrètes. Elles figurent non seulement dans la version définitive du Plan culturel, mais aussi au chapitre consacré à la culture du Plan régional de développement durable (PRDD).

Si le projet de Plan culturel bruxellois est approuvé, tous les contacts utiles devront être pris, par le biais d'accords bilatéraux ou d'accords de coopération entre la Région bruxelloise et la Commission communautaire française, pour concrétiser les mesures proposées en matière de tourisme culturel ou de développement du potentiel économique de la culture.

Toutefois, une proposition plus générale liée à la gouvernance culturelle, elle aussi reprise dans le projet de plan comme dans le projet de PRDD, serait susceptible d'améliorer sensiblement la concertation entre les pouvoirs publics concernés.

Celle-ci consiste à mettre sur pied un groupe de travail réunissant les deux Communautés, les deux commissions communautaires, la Région bruxelloise et le niveau fédéral, afin d'améliorer la communication relative à l'offre culturelle en Région bruxelloise et de tenter de développer une stratégie ambitieuse de rayonnement culturel pour Bruxelles.

Nous aurons évidemment l'occasion d'en débattre bien plus longuement dans les prochains mois.

Je peux déjà vous présenter le document dans sa forme actuelle, mais, au niveau du gouvernement, la présentation se fera à la rentrée de septembre.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Vous nous avez donné quelques renseignements sur les délais. Vous avez évoqué la rentrée et vous avez envisagé de nous fournir le plus rapidement possible une présentation en commission. Nous nous avons entendus.

Nous arrivons au bout de la législature. Il faudrait que la présentation en commission du document finalisé se fasse assez rapidement, car si ce document est aussi intéressant et volumineux que vous semblez l'indiquer, son analyse prendra un certain temps, ce qui est cohérent avec l'importance et les années de mûrissement de ce plan.

Vous nous avez dit que les difficultés subsistaient avec l'administration de M. De Lille et que les problèmes de nomenclature n'étaient pas dépassés. Vous avez évoqué une solution via l'ADT. À ce stade, si des problèmes subsistent avec nos amis de la Vlaamse Gemeenschapscommissie, tout indique qu'ils ne seront pas dépassés. Êtes-vous donc en mesure de donner mission à l'ADT ? Sinon, à quelle période pourriez-vous le faire dans le courant de cette année ?

Je prends acte de votre volonté de mettre sur pied ce groupe de travail et de réunir toutes les forces fédérales, flamandes et francophones pour élaborer une stratégie culturelle ambitieuse à Bruxelles. On ne peut que s'en réjouir. Nous verrons s'il est difficile de travailler avec M. De Lille, mais pourquoi ne pourrions-nous pas avancer dans un mouvement d'ambition collective ? J'espère en tout cas que cette belle initiative pourra se matérialiser avant la fin de cette législature.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

(M. Hamza Fassi-Fihri, président, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTIONS ORALES

M. le président.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

LE CADASTRE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

DE **M. PIERRE MIGISHA**

À **M. RACHID MADRANE, MINISTRE EN CHARGE DU SPORT**

M. le président.- La parole est à M. Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH).- J'ai interpellé le ministre Kir à la fin de l'année 2011 concernant un subside de 80.000 euros alloué à l'asbl Peps Sport pour réaliser le cadastre des infrastructures sportives bruxelloises. M. Kir avait alors annoncé que cette étude serait finalisée et mise en ligne à la fin de l'année 2012. Or, je constate qu'actuellement aucune information ne figure sur le site de l'asbl en question, ni sur le site de la Commission communautaire française. L'ancien guide des sports n'est d'ailleurs plus accessible. J'aimerais donc savoir quel est l'état d'avancement de ce projet.

Des fiches signalétiques à remplir par les clubs, organisations et gestionnaires d'infrastructures sont disponibles en ligne sur le site de la Commission communautaire française. Cela signifie-t-il que le guide a été complété au fur et à mesure sur une base volontaire des acteurs du sport à Bruxelles ? Dans ce cas quel a été le taux de participation de ces derniers ? Quelles seront les informations reprises dans ces fiches ?

À de multiples reprises, nous avons évoqué l'importance de l'accessibilité, et en particulier aux personnes à mobilité réduite. Ce besoin a-t-il été pris en compte ?

Par ailleurs, ce cadastre, qui sera une source précieuse d'informations pour les Bruxellois, a aussi pour vocation d'être un outil de planification pour les décideurs politiques. Il doit notamment permettre de souligner d'éventuelles carences et améliorations à apporter. Pourriez-vous d'ores et déjà nous faire part des conclusions principales de cette étude en ce qui concerne les manques et les pistes pour la programmation future de l'offre sportive à Bruxelles ?

J'entends souvent des jeunes se plaindre de leurs difficultés pour trouver des infrastructures sportives accessibles et non dégradées dans certains quartiers. Il semblerait que dans certaines disciplines, rugby, hockey et foot par exemple, les

clubs sont très sollicités et leurs terrains surexploités, entraînant une dégradation rapide de ces derniers.

Les espaces encore disponibles à Bruxelles pour bâtir de nouveaux terrains se font rares. Est-ce que le cadastre permet d'objectiver la situation et de dégager des pistes pour l'avenir ?

M. le président.- La parole est à M. Madrane.

M. Rachid Madrane, ministre.- J'ai le plaisir de vous annoncer que le cadastre des infrastructures sportives de la Région de Bruxelles-Capitale est terminé. Il a été validé par le comité d'accompagnement, composé des représentants de la Région, de la Commission communautaire française, de la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Les conclusions de ce cadastre ainsi que le plan stratégique pour le développement du sport en Région bruxelloise qui en résulte seront présentés au parlement dès la rentrée. Le site internet qui reprend l'ensemble des clubs et équipements sportifs sera également en ligne en septembre 2013.

Les données reprises dans la fiche signalétique des clubs et infrastructures sont issues d'un croisement des données des bases de données de la Commission communautaire française, de la Vlaamse Gemeenschapscommissie, des fédérations sportives et des communes. Nous en sommes à l'étape où ces fiches sont envoyées pour validation aux gestionnaires des clubs et infrastructures sportives. Nous attendons encore les réponses de ces gestionnaires, de sorte que je ne peux pas encore vous communiquer aujourd'hui le taux de participation.

Les informations figurant dans ces fiches reprennent l'ensemble des données utiles liées à un club ou une infrastructure sportive. Cela comprend, entre autres, les coordonnées, les espaces disponibles et bien sûr également les informations relatives à l'accessibilité des infrastructures pour les personnes à mobilité réduite.

Pour rappel, le cadastre a permis de mesurer l'activité sportive encadrée à trois niveaux : la pratique sportive, c'est-à-dire le nombre de personnes qui pratiquent ; l'offre sportive, c'est-à-dire le nombre d'organisations sportives ; l'équipement sportif, c'est-à-dire le nombre d'infrastructures sportives.

Sans rentrer dans les détails, qui feront l'objet de nos conclusions et de notre Plan sport pour la rentrée, je peux déjà vous donner les grandes tendances qui ressortent de cette étude.

Tout d'abord, on peut déjà constater qu'il existe de grandes différences entre les dix-neuf communes, tant au niveau de la pratique que de l'offre et que des équipements sportifs.

Ensuite, l'étude confirme ce que l'on pouvait pressentir, à savoir que la pratique d'un sport, la qualité de l'offre et des équipements sont des éléments étroitement liés. Il apparaît également que les sportifs ont tendance à pratiquer leur sport à proximité de leur domicile.

L'étude révèle aussi que la pratique sportive des femmes est largement inférieure à celle des hommes, d'où l'appel à projets Sport au féminin.

Le déficit en infrastructures sportives pour la pratique de la natation et des sports collectifs en salle semble également se confirmer.

Enfin, l'étude révèle aussi qu'il existe des équipements sportifs disponibles dans les écoles.

Sur la base de cette étude, nous pouvons déjà envisager plusieurs pistes pour l'avenir. Il s'agira par exemple d'investir

en priorité dans les communes dont le déficit en équipement est le plus important, mais aussi de réhabiliter des anciens bâtiments en infrastructure sportive et d'optimiser l'occupation des infrastructures existantes (scolaires et publiques) en concertation avec les gestionnaires et les écoles.

Il faudra aussi soutenir les acteurs du sport, en priorité dans les communes dont les citoyens sont les moins sportifs. Enfin, il faudra investir dans des équipements et des clubs sportifs qui proposent des activités pour les femmes.

Comme vous pouvez le constater, M. Migisha, nous avançons. Je serai particulièrement heureux de pouvoir vous présenter notre Plan sport dès la rentrée parlementaire prochaine.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le président.- La parole est à M. Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH).- Il s'agit d'un outil précieux. Vous avez livré quelques pistes nous permettant de savoir sur quels aspects il convient encore d'accentuer notre action. Nous serons donc attentifs à ce que vous allez présenter à la prochaine rentrée parlementaire.

Je voudrais néanmoins insister sur un élément que vous avez abordé : le matériel, et surtout les possibilités de pratiquer du sport dans des écoles, hors du cadre strictement scolaire. À cet égard, la concertation avec les directeurs d'établissement doit se développer et s'intensifier, pour multiplier les possibilités de profiter des infrastructures sportives scolaires existantes, et ce, en dépit des difficultés éventuelles.

Par ailleurs, il me semble important de nouer un dialogue avec le ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de lui transmettre le cadastre. En effet, ce dernier, mettant en évidence certaines lacunes, devrait l'inciter à modifier une partie de sa politique et à rectifier le tir.

LA CRÉATION D'UN MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN EN RÉGION BRUXELLOISE

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

À M. RACHID MADRANE, MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE

M. le président.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Les outils culturels ont beaucoup d'importance aux yeux du groupe MR, tant en termes de cohésion sociale que de développement du secteur de l'économie créative, dont notre Région a besoin, singulièrement dans un certain nombre de quartiers.

À l'issue du séminaire organisé à la fin du mois de mai à Ostende par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, il a été annoncé à la presse le projet d'implantation d'un nouveau musée d'art contemporain au bord du canal. Outre la mission culturelle d'une telle institution, il est également escompté un effet levier pour renforcer l'attractivité et le développement de cette portion du territoire urbain.

Avez-vous, dans le cadre de vos compétences à la Commission communautaire française, été associé à la définition du projet dudit musée ? Le cas échéant, quel est l'impact de cette priorité régionale sur le Plan culturel en cours de rédaction ?

Dans l'hypothèse d'un travail en concertation, des axes spécifiques ont-ils été retenus en termes de calendrier, de synergies pratiques et de contributions de contenus à mettre en œuvre entre les niveaux de pouvoir concernés ? Je pense notamment aux collections qui ne sont plus accessibles au

public depuis la fermeture, en février 2011, du musée d'art moderne. Elles pourraient trouver, en tout ou en partie, un nouveau cadre d'exposition au sein de ce projet. Avez-vous eu l'occasion de sensibiliser votre collègue du niveau fédéral en charge des musées à cette opportunité pour notre Région ?

M. le président.- La parole est à M. Madrane.

M. Rachid Madrane, ministre.- Je me réjouis avec vous qu'il y ait eu une décision politique ferme et définitive d'implanter un musée d'art moderne et contemporain en Région bruxelloise. La question de savoir s'il s'agira d'un musée d'art moderne ou d'art contemporain n'est pas encore tranchée.

En tant que ministre de la Culture des Bruxellois francophones, nous sommes évidemment associés à ce projet, que je porte d'ailleurs également dans le cadre du futur Plan culturel pour Bruxelles.

Une réunion de concertation est prévue en juillet pour faire avancer le dossier entre la Région et le pouvoir fédéral. Les points à l'ordre du jour de cette réunion seront notamment la localisation du futur musée sur la base d'un examen des sites potentiels, les pistes de financement et les synergies à exploiter.

Dès lors, je me ferai un plaisir de vous répondre plus amplement à la rentrée parlementaire sur ce sujet.

Quoi qu'il en soit, il y a, de la part du gouvernement bruxellois, une volonté forte et partagée de travailler à la concrétisation de ce projet qui manque tant au rayonnement culturel d'une ville-Région comme Bruxelles. L'exemple de Bilbao et de son musée Guggenheim est éclairant.

Concernant les collections du musée d'art moderne, le secrétaire d'État fédéral à la Politique scientifique, Philippe Courard, a déjà exposé sa volonté d'installer au plus vite les collections temporairement au Dexia Art Center (ex-Vanderborght) afin qu'elles soient à nouveau accessibles au plus grand nombre.

Il va de soi que ces collections devront non seulement être récupérées en temps voulu, dans le cadre de la mise en place définitive du musée d'art moderne, mais également complétées et enrichies par la mise à disposition de collections privées, publiques et d'entreprises.

Nous en reparlerons certainement très prochainement.

M. le président.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je prends date et je vous réinterrogerai à ce propos à la rentrée. C'est un dossier qui nous tient à cœur, parce que dans une ville comme la nôtre, il est regrettable d'enfermer des collections. Le projet sur le Mont des Arts n'était pas sans intérêt, car l'art contemporain a une capacité de levier particulière. De nombreuses villes peuvent en attester.

J'espère que le choix de l'implantation sera fait avec pertinence. Il existe un Plan canal, financé par la Région, auquel on pourrait raccrocher ce projet. Je sais que ce sont des projets dont la concrétisation prend du temps, mais j'espère que les quinze à vingt ans évoqués ne seront pas la seule perspective que les Bruxellois auront pour pouvoir disposer d'un musée aussi important pour le développement de la zone du canal et de l'économie créative de toute notre Région.

J'espère que l'ensemble des forces vives préoccupées et intéressées par les questions culturelles auront à cœur d'apporter une réponse et un horizon palpable et raisonnable en la matière.

L'ADAPTATION DES MAISONS D'ACCUEIL À UN NOUVEAU PUBLIC FAMILIAL

DE MME MAHINUR OZDEMIR

À M. RACHID MADRANE, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

M. le président.- La parole est à Mme Ozdemir.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH).- La croissance du nombre de familles se trouvant en situation d'urgence sociale est particulièrement pointée du doigt par les services d'accueil de première ligne.

Les équipes pratiquant les maraudes sont de plus en plus confrontées à des familles entières se trouvant littéralement à la rue. Il s'agit souvent de familles monoparentales, essentiellement des femmes avec enfants. Que ce soit à la suite de violences conjugales ou à des expulsions, elles se retrouvent sans logement, parfois en pleine nuit.

La Strada, lors de sa tentative de dénombrement des personnes sans-abri en Région bruxelloise en 2008, avait déjà constaté la présence de 178 enfants (soit 21%) parmi les 839 personnes qui passaient la nuit en maison d'accueil. Le nombre de femmes est également élevé : elles représentaient le tiers des adultes hébergés.

La dimension familiale est donc devenue importante au sein des maisons d'accueil, qui sont confrontées à de nouvelles réalités, comme la cohabitation de jeunes mères avec de grands adolescents. Ces structures doivent en conséquence adapter leur façon de travailler. Le secteur concerné tire la sonnette d'alarme : il est urgent que les pouvoirs publics puissent lui fournir les outils nécessaires afin qu'il s'adapte à ce nouveau public.

J'ai déjà eu l'occasion de vous interroger, ainsi que votre prédécesseur, à ce sujet, notamment à la suite de l'interpellation d'une collègue sur la prise en charge des victimes de violences conjugales. Vous aviez alors souligné que vous aviez en charge quinze maisons d'accueil agréées par la Commission communautaire française. Cela représente 665 places ouvertes à des adultes, mais aussi à des adultes accompagnés de leurs enfants, à des mineurs émancipés, à des mères mineures, ou encore à des mineures enceintes.

L'Association des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA) a lancé un plan 2013-2014, qui porte sur des interventions thématiques en lien avec la recherche-action sur les familles sans chez soi et sur la question des parents et de la parentalité. Quel signe plus clair que celui-ci ? La question de l'accueil des familles se pose de manière de plus en plus pointue.

Avez-vous une estimation de la part actuelle des familles qui sont accueillies dans les structures d'hébergement d'urgence ? Quelles sont les mesures prises par la Commission communautaire française afin d'aider les maisons d'accueil, mais également toutes les structures d'hébergement d'urgence, à faire face à ce nouveau public et à s'adapter à cette nouvelle configuration ?

M. le président.- La parole est à M. Madrane.

M. Rachid Madrane, ministre.- Selon les derniers chiffres disponibles, pas moins de 859 enfants ont séjourné dans des structures d'hébergement de type maison d'accueil ou centre d'urgence dans notre Région.

Dans 50% des cas de séjour en centre, le bénéficiaire est un adulte isolé avec enfant à charge ; l'accueil de familles, à savoir deux adultes avec enfants, est plus rare. Ces

phénomènes sont l'un constant, l'autre en légère augmentation.

Néanmoins, vous avez raison, la place des enfants dans ces structures est une question préoccupante. La législation de la Commission communautaire française, en l'état actuel, prévoit que les enfants résidant en maison d'accueil restent sous la responsabilité de leurs parents.

Le décret et ses arrêtés d'application centrent le travail social sur les adultes. Toutefois, le secteur des maisons d'accueil, comme vous l'avez rappelé, s'est interrogé sur son travail social envers les enfants. De plus, certaines maisons d'accueil ont lancé des projets ou des stratégies à l'intention de ce public.

Cette réflexion est menée, et portée aussi, par la fédération des maisons d'accueil. J'évoquerai l'étude "Des familles sans chez soi" que nous avons soutenue et, plus récemment, une demande de ladite fédération relative à l'organisation de dix cycles d'interventions spécifiques pour les travailleurs de ce secteur. Ces cycles seront axés soit sur des métiers, soit sur des thématiques spécifiques. J'ai effectivement décidé de soutenir financièrement la réalisation de ce projet.

J'aimerais revenir également sur des projets menés par des maisons d'accueil et plus spécifiquement dédiés aux enfants. Par exemple, l'organisation de séances de psychomotricité de type "Aucouturier". Elles permettent à l'enfant d'exprimer ses sentiments, ses émotions et ses histoires par les mouvements et à travers le jeu, pour pouvoir, à terme, passer vers un mode d'expression plus intellectualisé. D'autres maisons d'accueil ont engagé un référent enfant, ou encore développé des partenariats avec des crèches pour l'accueil des tout-petits.

Comme à l'accoutumée, nous ne pouvons que constater la richesse du secteur associatif et son esprit de créativité. J'ai toutefois demandé à mon administration de réfléchir à l'intégration, dans notre décret, du travail à mener envers les enfants. Dans ce cadre, une première réunion de concertation et d'état des lieux a été récemment organisée. Elle devrait nous aider à appréhender de manière globale le travail à mener avec ce public.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

La séance est suspendue à 12h01.

La séance plénière est reprise à 14h02.

M. le Président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est reprise.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le président.- L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

LES MANIFESTATIONS ET LES ATTEINTES
À LA LIBERTÉ DE PRESSE EN TURQUIE

DE M. JEAN-CLAUDE DEFOSSE

À M. RACHID MADRANE, MINISTRE EN CHARGE
DES RELATIONS INTERNATIONALES

M. le président.- La parole est à M. Defossé.

M. Jean-Claude Defossé (Ecolo).- Vous savez certainement que cela n'est pas la première fois que je prends la parole pour dénoncer le sort fait en matière de presse et de journalisme en Turquie. Je l'ai déjà fait devant d'autres assemblées, plus garnies que celle-ci, ce qui n'est guère difficile.

Je vous rappelle que la Turquie est le pays au monde où il y a le plus de journalistes incarcérés. Actuellement, 68 sont en prison et quelque 700 sont inculpés ou sont passés par la case prison. C'est dire combien la liberté de presse pose problème dans ce pays.

Il y a un mois et demi, j'ai eu l'occasion de me rendre à la prison de Silivri, située à 80km d'Istanbul, où se tenait un procès collectif de 44 journalistes. J'étais accompagné de Mme Fatoumata Sidibé ici présente et de M. André du Bus de Warnaffe. Nous avons pu mesurer à cette occasion la chape de plomb qui pèse sur les libertés des journalistes, mais pas seulement. En tant qu'ancien journaliste, vous comprendrez bien que je suis particulièrement sensible à la problématique, mais les intellectuels, les musiciens, les avocats... souffrent également d'un manque de liberté.

Les révoltes actuelles ne sont, selon moi, pas étrangères à ce manque de liberté. Celles qui se passent à Ankara, Istanbul et dans d'autres villes du pays sont d'ailleurs couvertes par la presse d'une manière scandaleuse : soit la presse est sous coupe, soit elle est aux ordres. Bref, la nécessité de la liberté de la presse dans un pays ne doit plus être démontrée. Il est donc plus qu'urgent de dénoncer ce qui se passe là-bas.

Je vous rappelle que nous avons voté, dans cette assemblée, il y a un an environ, un accord de coopération avec la Turquie en ce qui concerne toute une série de domaines, dont la presse et les médias. Cet accord prévoit notamment, en son article 18, un échange de journalistes. Lorsque nous avions débattu de cet accord, j'avais dit à votre prédécesseur, M. Emir Kir, qu'il y avait une centaine de journalistes qu'on ne risquait pas de devoir accueillir en Belgique puisqu'ils étaient en prison. Je n'étais d'ailleurs pas parvenu à lui faire reconnaître qu'il existe bel et bien un problème de presse dans ce pays. J'avais d'ailleurs été tenté de ne pas voter cet accord de coopération et l'on m'avait convaincu de le faire quand même en m'assurant qu'on allait se servir de cet accord comme d'un levier permettant de faire pression sur la Turquie afin de faire évoluer favorablement le problème de la liberté de presse.

Compte tenu de la situation dramatique en Turquie, dans tous ces domaines, je suis ici pour vous demander ce que vous comptez faire afin que nous ne nous retrouvions pas dans une forme de duplicité.

En d'autres termes, je ne tiens pas à ce que l'on fasse mine de se préoccuper de la situation au travers d'un accord écrit reluisant, tout en faisant semblant de ne pas voir ce qui se passe réellement sur place !

Que comptez-vous faire concrètement pour influencer le Premier ministre Erdogan et son pouvoir et l'amener ainsi à revoir sa position en le contraignant à respecter les traités qu'il a signés ?

Je pense notamment à la Convention européenne des droits de l'homme dont son pays est l'un des membres fondateurs.

M. le président.- La parole est à M. Madrane.

M. Rachid Madrane, ministre.- Étant, comme M. Defossé, un ancien journaliste, je suis sensible aux problèmes de la presse en Turquie. Je ne vais pas esquerir la question, mais j'en parlerai avec le gouvernement, afin que nous définissions une position.

Je le dis cependant avec humilité, j'ignore si le ministre que je suis ou la Commission communautaire française pourront infléchir la position du Premier ministre turc. Je sais que vous avez évoqué la question des journalistes en Turquie en commission des relations internationales. Nous pourrions évoquer aussi le cas de la Hongrie ou d'autres pays avec lesquels nous avons des accords, tels que la République démocratique du Congo ou l'Algérie.

Je n'ai pas de baguette magique, mais comme vous, je suis préoccupé. J'en parlerai donc au sein du gouvernement pour savoir quelle attitude nous pourrons adopter.

M. le président.- La parole est à M. Defossé.

M. Jean-Claude Defossé (Ecolo).- Le problème existe dans nombre d'autres pays. Je rappellerai cependant que 600.000 Belges vont en Turquie et que nous sommes alliés à ce pays au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Bien entendu, je n'ai pas l'illusion de croire que votre seule prise de position, même musclée, ferait changer les choses. Cependant, si nous avions laissé Aung San Suu Kyi tomber dans l'oubli, elle ne serait sans doute pas sortie de prison à l'heure qu'il est.

Je porte depuis maintenant un an et quatre mois une proposition de résolution pour condamner la situation en Turquie. J'ai réussi, de haute lutte, à la faire passer à la Fédération Wallonie-Bruxelles, en l'éducorant et en la noyant dans les situations d'autres pays. J'ai tenté de la faire passer au niveau du Benelux, comme vous le savez. Vous avez voté contre.

M. Rachid Madrane, ministre.- Ce n'était pas de notre compétence.

M. Jean-Claude Defossé (Ecolo).- Ici, c'est de notre compétence, puisque nous pouvons conclure des accords de coopération avec la Turquie, notamment en matière de presse.

M. Rachid Madrane, ministre.- Vous pouvez citer tous les pays avec lesquels nous avons des accords de coopération et dans lesquels les journalistes et la liberté d'expression rencontrent des problèmes, mais je ne vais pas faire du lobbying contre un État en particulier.

C'est une question qui me touche et qui vous touche. Personne n'a le monopole de la lutte pour la liberté d'expression. Personnellement, je ne peux vous dire ce que je vais entreprendre si je n'en ai pas parlé avec mes collègues. La tradition, c'est que le gouvernement adopte une position commune.

M. Jean-Claude Defossé (Ecolo).- J'aimerais être tenu au courant de vos actions en ce sens. Je ne peux que vous encourager à être le plus efficace possible au niveau qui est le vôtre.

**L'ACCORD DU COMORI SUR LE TRANSFERT
DES COMPÉTENCES AUX RÉGIONS ET COMMUNAUTÉS**

DE MME FATOUMATA SIDIBÉ

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

M. le président.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- Le Comité de mise en œuvre des réformes institutionnelles, le Comori, a bouclé ce jeudi un accord sur le transfert de compétences de l'État fédéral aux Régions et Communautés. C'est une étape importante qui précède celle tout aussi importante de la réforme de la Loi spéciale de financement, puisque les huit partis de la majorité se sont mis d'accord sur le principe de transfert de compétences, les soins de santé par exemple, sans avoir établi les transferts budgétaires ou encore, pour ce qui concerne la Commission communautaire française, sans avoir abouti au transfert des compétences à Bruxelles au niveau de la Commission communautaire française et de la Cocom.

Quel est le calendrier qui va être fixé par rapport à la poursuite de la mise en œuvre de cette réforme de l'État et des transferts de compétences ? Concernant la Commission communautaire française et la Cocom, que faut-il encore débloquer ou trancher pour pouvoir aboutir à ces transferts de compétences ?

M. le président.- La parole est à M. Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président.- Le Premier ministre a effectivement annoncé que la réunion du Comori a abouti hier soir à une série d'accords entre les huit partis à la table des négociations. Les débats et l'agenda du Comori ne sont pas publics. En ma qualité de ministre-président du Gouvernement de la Commission communautaire française, ils ne me sont pas plus accessibles. Je ne dispose donc pas d'informations sur ce point ni sur le contenu des textes qui sont encore confidentiels.

En revanche, je peux vous communiquer ce qui suit. D'abord, je me réjouis de ce que l'accord intervenu hier entérine certains transferts de compétences qui toucheront les Bruxellois et, le cas échéant, la Commission communautaire française. Il s'agit effectivement d'un volet bruxellois qui a été abordé avec le transfert de certaines compétences comme le tourisme qui sera désormais régionalisé, le secteur biculturel d'intérêt régional qui passera du niveau fédéral à la Région bruxelloise ou encore de subsides aux infrastructures sportives, des contrôles des films et de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi.

Sur les questions qu'il reste à trancher, il est admis que les allocations familiales passeront à la Cocom. Les questions

relatives aux soins de santé n'ont pas été réglées d'après mes informations. Les questions relatives aux entités réceptacles et au financement sont en cours de discussion au sein du Comori. Dès lors, je ne peux pas vous en dire davantage.

Le transfert des nouvelles matières communautaires vers la Commission communautaire française via un éventuel accord du type Saint-Quentin "bis" doit également être réglé par la suite.

Sachez toutefois que, dans le cadre de la préparation de l'accueil des nouvelles compétences en matière de santé, le gouvernement de la Commission communautaire française et celui de la Région ont respectivement réitéré hier leur volonté de continuer à gérer paritaire les matières transférées actuellement gérées par le pouvoir fédéral.

Le calendrier du Comori reste confidentiel, mais on peut estimer que les lois spéciales ne seront pas votées avant la rentrée, dans la mesure où les textes doivent encore éventuellement être adaptés aux accords intervenus, puis soumis au Conseil d'État, qui disposera ensuite de 45 jours pour rendre un avis. Les textes seront ensuite revus en fonction de cet avis, et examinés par les huit partis.

Voilà les différentes informations que je peux vous apporter, étant donné que les débats sur la santé sont en cours et que les discussions sur les lois spéciales de financement sont abordées en ce moment au sein du Comori.

M. le président.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- Vous avez pu glaner un certain nombre d'informations, alors que vous aviez peu de temps et que vous n'étiez pas dans le secret des dieux.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président.- Je ne participe en effet pas aux concertations officielles, puisqu'il s'agit de concertations entre partis politiques. Ma qualité de ministre-président ne me permet pas de le faire, pas plus que mes autres collègues du gouvernement d'ailleurs.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- Nous prenons acte de votre réponse. Ce débat, en effet, ne fait que commencer. Nous reviendrons dans une interpellation sur la question du transfert des compétences. Il aura en effet, de facto, des implications sur notre institution.

CLÔTURE

M. le président.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance plénière est levée à 14h15.

Membres du Parlement présents à la séance : Sfia Bouarfa, Dominique Braeckman, Philippe Close, Michel Colson, Mohamed Daïf, Jean-Claude Defossé, Julie de Groote, Caroline Désir, Willem Draps, Françoise Dupuis, Nadia El Yousfi, Hamza Fassi-Fihri, Didier Gosuin, Anne Herscovici, Jamal Ikaïban, Cécile Jodogne, Zakia Khattabi, Marion Lemesre, Vincent Lurquin, Gisèle Mandaila, Alain Maron, Pierre Migisha, Isabelle Molenberg, Jacques Morel, Ahmed Mouhssin, Mahinur Ozdemir, Emin Ozkara, Caroline Persoons, Arnaud Pinxteren, Magali Plovie, Olivia P'tito, Joël Riguelle, Françoise Schepmans, Fatoumata Sidibé, Gaëtan Van Goidsenhoven.

Membres du gouvernement présents à la séance : Christos Doulkeridis, Rudi Vervoort, Rachid Madrane.

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

**Commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales
et des Compétences résiduaires**

Lundi 3 juin 2013

Projet de décret portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Commission communautaire française
86 (2012-2013) n° 1

Proposition de résolution visant à la reconnaissance du féminicide, déposée par Mme Gisèle Mandaila et Mme Viviane Teitelbaum
69 (2011-2012) n° 1

Présents: M. Aziz Albishari, M. Philippe Close, M. Emmanuel De Bock, M. Serge de Patoul, M. Hamza Fassi-Fihri (président), Mme Anne Herscovici, M. Emir Kir, M. Vincent Lurquin, M. Philippe Pivin, Mme Olivia P'tito (remplace Mme Anne Sylvie Mouzon), M. Eric Tomas et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

**Commission de l'Enseignement, de la Formation,
de la Culture, du Tourisme, du Sport
et du Transport scolaire**

p.m.

Commission des Affaires sociales

Mardi 4 juin 2013

Auditions sur la thématique des grossesses précoces

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 21 février 2013 entre la Communauté française et la Commission communautaire française en matière d'intégration et d'inclusion scolaire pour les jeunes en situation de handicap
83 (2012-2013) n° 1

Proposition de décret portant création d'un contrat bruxellois d'intégration et de participation, déposée par Mme Françoise Schepmans, M. Philippe Pivin, M. Serge de Patoul et Mme Gisèle Mandaila
38 (2010-2011) n° 1

Projet de décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale
84 (2012-2013) n° 1

Présents: M. Mohamed Azzouzi, Mme Dominique Braeckman, Mme Michèle Carthé, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, Mme Gisèle Mandaila, M. Alain Maron, M. Ahmed Mouhssin, Mme Mahinur Ozdemir, Mme Françoise Schepmans (remplace Mme Marion Lemesre), Mme Fatoumata Sidibé (Présidente) et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Commission de la Santé

p.m.

**Commissions réunies de l'Enseignement,
de la Formation, de la Culture, du Tourisme,
du Sport et du Transport scolaire,
des Affaires sociales et de la Santé**

Mercredi 5 juin 2013

**Auditions relatives à la problématique de la formation,
de la réinsertion et de la santé dans les prisons**

Agenda des travaux

Présents pour la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire: Mme Anne Charlotte d'Ursel, M. Bea Diallo (supplée M. Mohamed Azzouzi), M. Ahmed El Ktibi, M. Jamal Ikazban, Mme Gisèle Mandaila, M. Ahmed Mouhssin, Mme Magali Plovie et Mme Olivia P'tito (supplée Mme Caroline Désir)

Présents pour la commission des Affaires sociales: Mme Dominique Braeckman, Mme Anne Charlotte d'Ursel (supplée Mme Marion Lemesre), M. Ahmed El Ktibi (supplée M. Mohamed Azzouzi), Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, Mme Gisèle Mandaila, M. Jacques Morel (supplée M. Alain Maron), M. Ahmed Mouhssin et Mme Mahinur Ozdemir.

Membres présents pour la commission de la Santé: M. Bea Diallo (président), Mme Anne Charlotte d'Ursel (supplée M. Jacques Brotchi), Mme Nadia El Yousfi (supplée Mme Sfia Bouarfa), Mme Anne Herscovici, M. Jamal Ikazban (supplée M. Philippe Close), Mme Gisèle Mandaila (supplée Mme Béatrice Fraiteur), M. Jacques Morel, Mme Magali Plovie et Mme Olivia P'tito.

Commission spéciale du Budget et du compte

p.m.

Commission de coopération avec d'autres parlements

p.m.

Commission spéciale du Règlement

p.m.

Commission de contrôle

p.m.

**Comité d'avis pour l'égalité des chances
entre les hommes et les femmes**

p.m.

ANNEXE 2**COUR CONSTITUTIONNELLE**

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 30 mai 2013 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 2 et 3 de la loi du 17 janvier 2003 « concernant les recours et le traitement des litiges à l'occasion de la loi du 17 janvier 2003 relative au statut du régulateur des secteurs des postes et télécommunications belges » ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution (73/2013) ;
- l'arrêt du 30 mai 2013 par lequel la Cour dit pour droit que :
 1. l'article 200 du Code des droits et taxes divers ne viole ni l'article 16 de la Constitution, combiné avec l'article 1er du Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme, ni les articles 12 et 14 de la Constitution,
 2. l'article 201, alinéa 1er, du Code des droits et taxes divers, tel qu'il a été remplacé par l'article 9 de la loi du 22 avril 2003 concernant la modernisation de la taxe d'affichage et des modes de paiement du droit de timbre, ne viole pas les règles répartissant les compétences entre l'Etat, les communautés et les régions,
 3. les deuxième, troisième, quatrième et cinquième questions préjudiciales n'appellent pas de réponse (74/2013) ;

- l'arrêt du 30 mai 2013 par lequel la Cour dit pour droit que :
 1. l'article 204 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques et de l'article 14 de la loi du 23 juillet 1926 relative à la S.N.C.B. Holding et à ses sociétés liées ne violent pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution,
 2. l'absence d'une disposition législative qui traite la Société nationale des chemins de fer belges de la même manière que la S.N.C.B. Holding et Infrabel en matière d'impôts locaux qui grèvent les biens qui sont nécessaires pour l'exécution du service public viole les articles 10, 11 et 172 de la Constitution (75/2013) ;
- l'arrêt du 30 mai 2013 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 6 de la loi du 17 avril 1835 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, combinés avec les principes généraux de la sécurité juridique et des droits de la défense (76/2013) ;
- la question préjudiciale relative à l'article 50, 6°, du Code des impôts sur les revenus 1964, posée par la Cour d'appel de Bruxelles ;
- le recours en annulation de l'article 2, 4°, de la loi du 13 décembre 2012 portant diverses dispositions modificatives relatives aux pensions du secteur public (en ce qu'il insère un paragraphe 3/1, alinéa 1er, dans l'article 46 de la loi du 15 mai 1984 portant mesures d'harmonisation dans les régimes de pensions), introduit par Christiane Devos et autres.

